

Ministère

du Budget, des Comptes publics,
de la Fonction publique
et de la Réforme de l'État





4	Faits marquants 2010 / Chiffres clés
6	Organigramme
7	Budget et Bilan social
8	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État
14	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
22	Facilitation et sécurisation des échanges
26	Fonction publique
30	Conduite et pilotage des politiques économique et financière
34	Focus / Le ministère dans la RGPP en 2010

Faits marquants *et chiffres clés* 2010

+55%

Les saisies de produits de contrefaçon ont augmenté de 55 % en valeur en un an, pour atteindre 421 millions d'euros en 2010.

6 générations de fonctionnaires de l'État (nés en 1954-1955-1960-1965-1970-1975) ont reçu en 2010 les documents récapitulant leurs droits acquis en matière de retraite.

20 janvier

35 milliards d'euros d'investissements d'avenir

Le projet de loi de finances rectificative pour 2010 comporte 35 milliards d'euros pour les investissements d'avenir ciblés sur : l'enseignement supérieur, la formation et la recherche (19 milliards) ; l'industrie et les PME (6,5 milliards) ; le développement durable (5 milliards) et le numérique (4,5 milliards).

16 février

3^e rapport d'étape de la révision générale des politiques publiques

Rendre un service public plus efficace, mieux adapté à la réalité des usagers et de plus grande qualité est une des priorités de l'action que le Gouvernement a engagée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ce troisième rapport d'étape présente les résultats concrets notamment en matière de guichets uniques.

23 mars

Passation de pouvoirs entre Éric Woerth, nommé ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, et François Baroin, nouveau ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État.

6 avril

Adoption du projet de loi sur l'ouverture à la concurrence et à la régulation du marché des jeux en ligne.

26 mai

Les comptes de l'État certifiés par la Cour des comptes

La Cour des comptes a certifié pour la quatrième année consécutive les comptes de l'État. Rendu le 26 mai 2010, son avis est assorti de 9 réserves contre 12 l'an passé. La France est ainsi au premier plan des réformes comptables menées à ce jour dans le monde, et le seul État de la zone

euro dont les comptes sont certifiés par un organisme extérieur. Le projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2009 présente le résultat de l'exécution du budget 2009 en comptabilité budgétaire et générale, des éléments relatifs à la qualité de la gestion des politiques publiques et, pour la première fois, une analyse des premiers résultats de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

30 juin

4^e rapport d'étape de la révision générale des politiques publiques

150 nouvelles mesures annoncées à l'issue du 4^e conseil de modernisation des politiques publiques.

8 juillet

Création d'un baromètre de la qualité des services publics

Mesurer la satisfaction des usagers : pour la première fois, l'État se dote d'un instrument de pilotage de l'amélioration de la qualité des services publics.

35

milliards d'euros : c'est le montant des crédits ouverts par la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 pour financer des investissements d'avenir ciblés sur cinq ans.

3/4

des recettes de TVA, d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires dus par les entreprises ont été recouverts par téléversement en 2010.

150

mesures nouvelles ont été annoncées le 30 juin 2010 pour la deuxième phase de la RGPP, qui portera sur la période 2011-2013.

10,5



millions : pour la première fois, le cap des 10 millions de déclarations de revenus en ligne a été dépassé en 2010.

55 000

agents de l'État ont bénéficié dès 2010 de la nouvelle prime de fonctions et de résultats (PFR).

88

DRFiP ou DDFiP étaient déjà installées au 31 décembre 2010 sur un total de 101 au terme de la fusion Trésor public/Impôts.

29 septembre

Projet de loi de finances pour 2011 et projet de loi de programmation des finances publiques 2011-2014 : réduction inédite du déficit public pour atteindre l'objectif de -6,0 % du PIB en 2011

Les projets de loi de finances 2011 (PLF) et de programmation des finances publiques 2011-2014 prévoient une réduction historique du déficit public qui passe de -7,1 % du PIB en 2010 à -6,0 % en 2011. Le déficit budgétaire de l'État passe de 152 milliards d'euros en 2010 à 92 milliards en 2011. Cette réduction intervient dans une conjoncture économique plus favorable avec des recettes fiscales anticipées en hausse. La dépense publique se stabilise en valeur, hors charge de la dette et pensions. Près de 10 milliards de réductions ou suppressions de niches fiscales et sociales seront mis en œuvre dès 2011.

14 novembre

François Baroin devient Porte-parole du Gouvernement.

10 décembre

De nouvelles règles de gestion et de gouvernance pour les opérateurs de l'État.

14 décembre

Le Label Diversité décerné à Bercy par l'Afnor

C'est la première fois que ce label est attribué à des administrations d'État. Il marque la reconnaissance des efforts entrepris dans les deux ministères pour favoriser l'égalité des chances et prévenir les discriminations au travail.

14 décembre

Bilan positif de la lutte contre la fraude

Priorité du Gouvernement, la lutte contre la fraude aux finances publiques a enregistré des avancées significatives en particulier dans le domaine de la coopération et des échanges d'information entre administrations, avec la création d'un référentiel national des bénéficiaires...

16 décembre

1^{er} comité de suivi de l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique

Ce premier comité s'est réuni en présence de la totalité des signataires de l'accord sur la santé et la sécurité au travail du 20 novembre 2009 : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC et CGC, AMF, ADF, ARF, collège employeur du CSFPT et FHF.

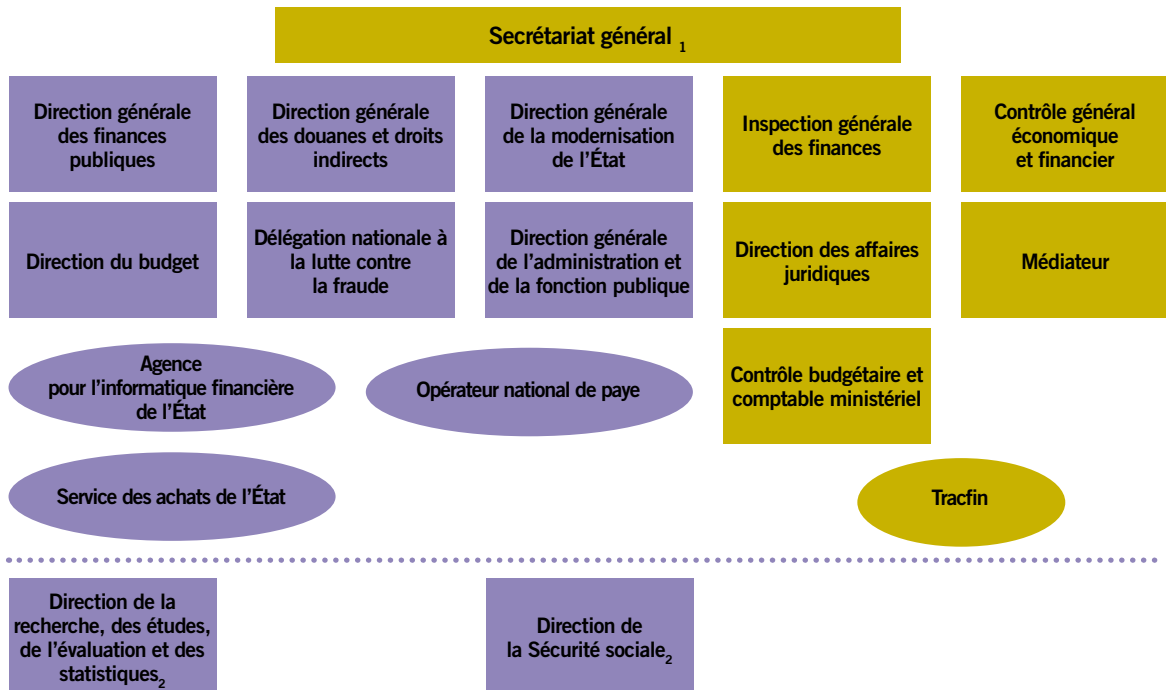
27 décembre

Favoriser l'insertion des travailleurs handicapés dans la Fonction publique

Sur proposition du ministre, le Premier ministre a demandé aux ministères d'accroître leurs efforts pour favoriser l'insertion des travailleurs handicapés dans la Fonction publique conformément aux exigences de la loi handicap de 2005 (objectif de 6 % de travailleurs handicapés dans la Fonction publique). Cette démarche ambitieuse doit se traduire par le recrutement de 1 500 à 2 000 travailleurs handicapés.

Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État,
Porte-parole du Gouvernement

Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique



¹ Le secrétaire général exerce la responsabilité de Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

² Autorité conjointe avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale pour l'exercice de ses attributions en matière de finances sociales.

○ Service à compétence nationale

■ Services communs au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Les évolutions d'organisation en 2010

- Un décret du 30 avril 2010 a traduit la **réforme du Secrétariat général** des ministères économique et financier, lequel a vu son périmètre élargi aux missions exercées jusqu'alors par la DPAEP et le Sircom. Cette réforme poursuit un double objectif : renforcer le pilotage et la coordination des politiques ministérielles dont le Secrétariat général a la charge ; rationaliser l'organisation des fonctions transversales, fluidifier le fonctionnement autour de blocs de compétences cohérents.
- Le remaniement gouvernemental (partiel) du 22 mars 2010 avait transféré la **DGAFF** au ministère chargé du travail. Le remaniement du 14 novembre 2010 est revenu à la solution dégagée en 2007 en réaffirmant l'ancrage de cette direction au ministère chargé du budget. Cette direction a par ailleurs accueilli la mission de facilitation de l'accès aux

trois fonctions publiques, pour conforter sa mission interministérielle de pilotage, d'appui et d'animation en matière de GRH.

- Le transfert au ministère de la compétence en matière d'évaluation des politiques publiques a été conforté avec le rattachement à la DGME de la **Mission d'évaluation des politiques publiques**, pour favoriser les synergies entre les politiques d'évaluation et celles de modernisation.
- La création à la DGFIP de l'**École nationale des finances publiques (ENFiP)** le 1^{er} septembre 2010 marque, après la publication de ses statuts unifiés, une étape importante dans le processus de fusion de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP en regroupant les services de formation et de concours.
- La DGDDI a actualisé l'organisation de ses services centraux, notamment en mettant en place une **délégation aux relations**

internationales, et le musée national des douanes de Bordeaux a été érigé en service à compétence nationale.

- Une **brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF)** a été constituée pour lutter plus efficacement contre les fraudes fiscales dites « complexes ». Rattachée au ministère de l'intérieur, elle bénéficie de l'expertise d'« officiers fiscaux judiciaires », agents des services fiscaux dotés de pouvoirs de police judiciaire qui participent aux enquêtes menées sous l'autorité de magistrats.
- TRACFIN**, chargé du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, s'est réorganisé afin de s'adapter à la diversification de ses missions et à l'accroissement de son activité.

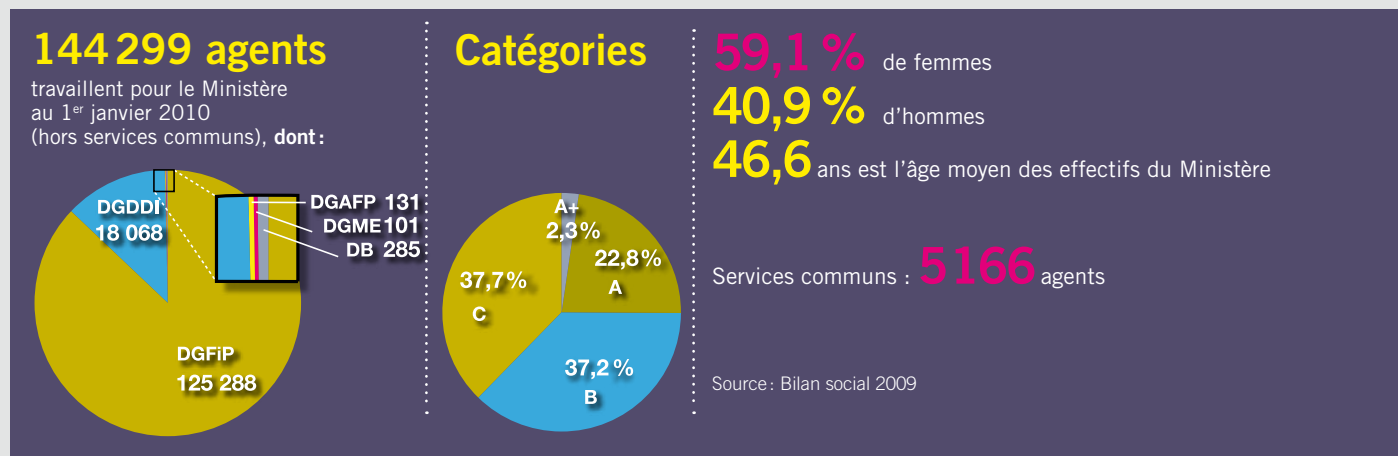
Budget 2010 exécuté du ministère du Budget Projet de loi de règlement

Budget général en millions d'euros

	Autorisations d'engagement consommés	Crédits de paiement consommés	Emplois en ETPT**
Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 566	11 691	143 964
Prg Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 388	8 462	120 843
Prg Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentation Chorus	26	25	/
Prg Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	239	335	986
Prgrs Conduite et pilotage des politiques économique et financière*	951	893	5 205
Prg Facilitation et sécurisation des échanges	1 536	1 536	16 930
Prg Fonction publique	223	200	/
Prg Entretien des bâtiments de l'État	203	240	/
Mission Remboursement et dégrèvements	89 885	89 885	
Prg Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	73 737	73 737	/
Prg Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	16 148	16 148	/
Mission interministérielle Régimes sociaux et de retraite (programme MBCFPRE)			
Prg Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 151	1 151	/
Total	102 602	102 727	143 964

* Regroupement des programmes 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière" et 318 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière (hors Chorus)", créé temporairement pour des raisons techniques liées au déploiement progressif de Chorus.

** ETPT : équivalent temps plein travaillé



SERVICES DÉCONCENTRÉS

Le déploiement des **directions régionales ou départementales des finances publiques** s'est poursuivi en 2010; il en est de même pour le guichet fiscal unifié et, pour développer le recouvrement offensif de certaines créances des professionnels et des particuliers, des pôles de recouvrement spécialisé (PRS) ont aussi été créés (cf. pages suivantes).

En 2010, deux expérimentations conduites avec succès par la DGFIP ont été pérennisées: d'une part, le contrôle fiscal sur pièces à distance qui permet de faire réaliser des contrôles de dossiers de particuliers

par une direction territoriale (direction « importatrice ») autre que celle du domicile du contribuable (direction « exportatrice »); d'autre part, la régionalisation de la gestion des consignations qui confie à des pôles régionaux ou interrégionaux la gestion des opérations de consignation effectuées jusqu'alors dans chaque département pour le compte de la CDC.

Les **comités locaux de lutte contre la fraude**, qui ont favorisé la coordination entre services de l'État et organismes de protection sociale en matière de lutte contre les fraudes portant

atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal, ont été pérennisés et généralisés, devenant les **comités opérationnels départementaux antifraude** (Codaf). Ces comités sont coordonnés par la DNLF.

En matière de **sécurité économique**, ont été désignés délégués de zone le DRFIP et le DIRECCTE dont la circonscription comprend le chef-lieu de la zone de défense et de sécurité; ils préparent et coordonnent conjointement les mesures relatives à la sécurité économique dans leur domaine de compétences respectif.



Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État

Le ministère construit la stratégie du Gouvernement en matière budgétaire, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, et pilote la modernisation de l'État. Son action s'oriente autour de trois objectifs : la maîtrise des dépenses publiques, l'amélioration de la qualité des services fournis au public et l'efficacité des politiques publiques.

Quatre lois de finances rectificatives pour l'année 2010

Dans un contexte économique international difficile, le Gouvernement a présenté en 2010 quatre projets de loi de finances rectificative. Promulguée le 9 mars, la première a permis – conformément aux annonces du président de la République à la suite du rapport de la commission présidée par Alain Juppé et Michel Rocard – l'ouverture de 35 milliards d'euros de crédits pour financer des investissements d'avenir ciblés sur cinq priorités nationales : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, l'industrie et les PME, le développement durable et le numérique.

La deuxième, promulguée le 7 mai, a permis de mettre en œuvre les engagements pris par la France au niveau européen dans le cadre du dispositif de soutien aux États membres de la zone euro connaissant des difficultés d'accès aux marchés financiers, en particulier la Grèce.

La troisième, promulguée un mois plus tard, autorisait la France à apporter sa garantie au fonds européen de stabilité financière et à augmenter sa participation aux nouveaux accords d'emprunt du Fonds monétaire international, conformément aux engagements pris dans le cadre du G 20.

La quatrième, promulguée le 29 décembre, prévoyait, outre divers ajustements de

crédits, l'apurement de la dette entre l'État et la Sécurité sociale, la mise en œuvre du dispositif exceptionnel d'aide aux départements en difficulté et d'importantes évolutions fiscales, visant notamment à moderniser les taxes d'urbanisme, à améliorer le financement du Grand Paris ou à encourager les comportements favorables à l'environnement.

Programmation sur 3 ans pour chaque politique publique

En 2010, le Gouvernement a élaboré, pour la deuxième fois, une programmation sur 3 ans des dépenses de l'État pour chaque politique publique (« mission »). Présenté lors du débat d'orientation des finances publiques courant juillet, le budget triennal 2011-2013 est intégré à la loi de programmation des finances publiques pour 2011-2014, adoptée le 28 décembre par le Parlement. Cette loi présente une stratégie de redressement des finances publiques, toutes administrations confondues, reposant majoritairement sur des mesures inédites de maîtrise de la dépense publique afin de ramener le déficit public à 6 % du PIB en 2011 et à 3 % en 2013, conformément aux engagements européens de la France. Le budget triennal sert de cadre à la préparation des projets de loi de finances annuels, votés chaque année par

Premier baromètre de la qualité de service

Pour juger des progrès accomplis, le CMPP du 30 juin a décidé la mise en place d'un baromètre mesurant la qualité des services publics. La première édition a été rendue publique le 8 juillet. Ce baromètre répond à une exigence de clarté en ne retenant qu'un nombre limité d'indicateurs emblématiques de la qualité des services publics et des attentes prioritaires de l'utilisateur à chaque étape de sa démarche, de l'accueil jusqu'aux réclamations, en passant par le traitement de sa demande.

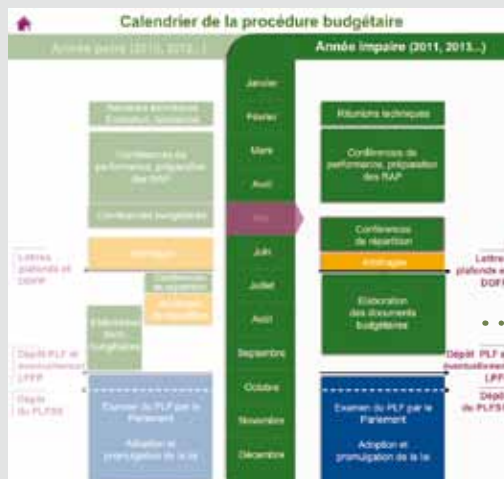
le Parlement. Le budget 2011 constitue la première annuité de ce budget triennal. Les documents annexés au projet de loi de finances 2011 présentent, pour chaque mission, l'évolution des crédits sur 2011-2013 ainsi que la stratégie d'ensemble de la mission, y compris les réformes structurelles mises en œuvre sur la période.

Exécution du budget 2010 : « zéro volume », objectif tenu

Les résultats de l'exécution du budget de l'État en 2010 sont en amélioration de 1 milliard d'euros sur les prévisions de la loi de finances rectificative votée en décembre. L'année s'est en effet clôturée sur un déficit de 148,8 milliards d'euros au lieu de 149,8 milliards d'euros prévus. Les dépenses de l'État s'élèvent à 352,5 milliards d'euros hors dépenses exceptionnelles pour une prévision de 352,6 milliards d'euros. Ce montant avait été déterminé pour limiter strictement la progression de la dépense au rythme de l'inflation. Cette norme de dépense dite « zéro volume » a donc été respectée. Cette performance se double de l'apurement intégral du solde des dettes de l'État vis-à-vis de la Sécurité sociale (0,9 milliard d'euros) et du Crédit foncier de France (0,7 milliard d'euros au titre des primes plans d'épargne logement). Les dépenses exceptionnelles – 70 milliards d'euros – comprennent les dépenses au titre du plan de relance, des investissements d'avenir et de la « compensation relais » pour 2010 de la taxe professionnelle. Les recettes totales s'élèvent à 271,7 milliards d'euros, dont 253,6 milliards d'euros de recettes fiscales nettes, et le solde des comptes spéciaux est de 2 milliards d'euros.

L'accompagnement des ministères

La direction du Budget accompagne les ministères dans la mise en place de centres de services partagés (CSP), services de mutualisation des compétences de gestion financière. En 2010, elle a ainsi accompagné la Culture, le Travail, la Santé, les Affaires étrangères et l'Intérieur, ainsi que la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Son soutien, qui concerne aussi l'évaluation de CSP existants, porte notamment sur l'optimisation de la chaîne de dépense ou la refonte des processus budgétaire et comptable (comme l'élaboration ministérielle d'un budget ou l'exécution des dépenses). En outre, le Club des gestionnaires permet d'échanger sur les méthodes et pratiques de gestion dans les ministères (5 groupes thématiques organisés en 2010).

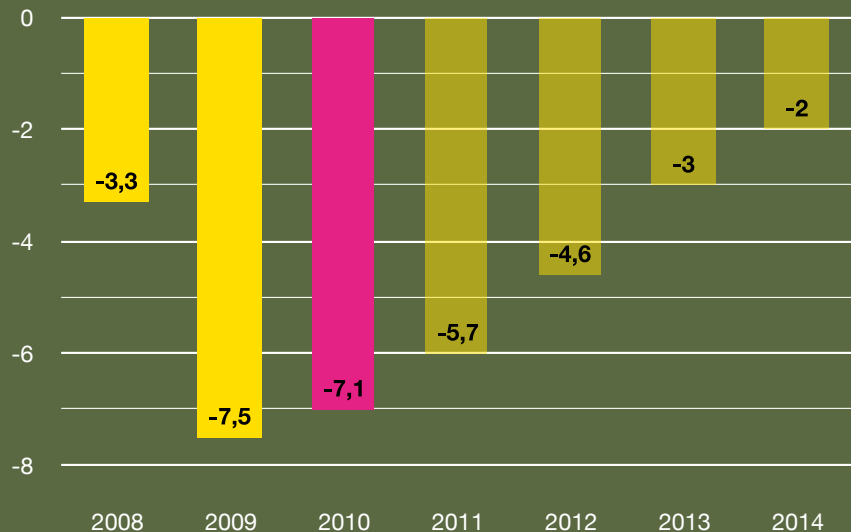


L'élaboration du budget de l'État en quelques clics

La loi de programmation des finances publiques et le projet de budget de l'État discutés au Parlement à l'automne sont préparés par les ministères et les services de Bercy dès le début de l'année. Si depuis 2009 un budget triennal pour l'État est élaboré dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques, le budget d'une année civile reste adopté chaque année par le Parlement. L'enchaînement entre ces exercices est présenté dans le calendrier de la procédure budgétaire, animation didactique mise en ligne par le ministère sur le Forum de la performance qui permet de mieux connaître et comprendre les différentes étapes et les moments clés de l'élaboration du budget de l'État : des travaux préalables aux lettres plafonds envoyées par le Premier ministre avant l'été à chaque ministre, jusqu'à la publication des documents budgétaires remis au Parlement lors du dépôt du projet de loi de finances.

DÉFICIT PUBLIC : LA TRAJECTOIRE S'INVERSE

Déficit public en % du PIB





Mon.service-public.fr, un vrai succès

Le numérique constitue un levier décisif pour simplifier la vie des usagers. Le développement des services proposés sur mon.service-public.fr y contribue fortement : avec 1,3 million de comptes ouverts (un nouveau toutes les 2 minutes), le site est plébiscité par ses utilisateurs qui, à 91 %, le trouvent « utile ou très utile » et, à 82 %, « simple ou très simple ». Fort de cette réussite, ce modèle de guichet unique a été décliné, fin 2010, en deux nouveaux espaces : Votre Compte Pro (à destination des 3,5 millions de PME) et Votre Compte Association (pour les 1,1 million d'associations).

10

En partenariat avec l'IGPDE, la direction du Budget anime également un dispositif interministériel de formation continue à la pratique de la loi organique relative aux lois de finances, l'École de la LOLF : les thématiques se sont enrichies avec l'approfondissement de la rénovation de la gestion publique (le pilotage pluriannuel et la programmation budgétaire, la réorganisation de la chaîne de la dépense avec le déploiement de Chorus...). Enfin, la première version du référentiel interministériel du contrôle interne budgétaire a été diffusée et les travaux d'accompagnement des trois ministères volontaires (Culture, Défense, Travail) dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne ont été poursuivis.

Une nouvelle feuille de route pour les opérateurs de l'État

C'est le 13 décembre que le Ministre a réuni les opérateurs de l'État pour dresser un bilan des premières mesures relatives à leur pilotage stratégique, traduites dans la circulaire du 26 mars. Les règles de gestion et de gouvernance pour les opérateurs de l'État comportent des engagements réciproques entre les tutelles et les opérateurs ; ces derniers doivent s'engager dans un effort d'économie comparable à celui demandé aux administrations d'État et poursuivre la politique de contractualisation avec leurs tutelles, chargées quant à elles de mieux définir les objectifs stratégiques. À cette occasion, le Ministre a dressé la nouvelle feuille de route des opérateurs :

poursuite de la vague d'audit, amélioration de la qualité comptable des comptes, amélioration du suivi budgétaire afin de rendre plus mesurable l'effort de productivité demandé aux opérateurs...

150 nouvelles mesures RGPP pour 2011-2013

Le Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP), réuni pour la quatrième fois le 30 juin, a fait le point sur l'avancement des mesures RGPP décidées en 2007 et 2008. 78 % avancent conformément aux objectifs initiaux ; 59 d'entre elles sont dites finies, ayant donné lieu à l'impact attendu. 150 nouvelles mesures ont été annoncées pour la période 2011-2013. Elles permettront à la fois d'améliorer la qualité de service

Une année d'activité législative intense

2010

9 mars / Loi de finances rectificative pour 2010 « Investissement d'avenir » : 35 milliards d'euros pour les priorités stratégiques d'investissement

12 mai / Loi relative à l'ouverture de la concurrence et à la régulation des jeux d'argent et de hasard en ligne : mise en place d'une autorité indépendante, l'ARJEL

24 juillet / Loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2009 : le déficit du budget de l'État s'établit à 138 milliards d'euros

7 mai / 2^e loi de finances rectificative pour 2010 : mise en œuvre de la solidarité européenne avec la Grèce en difficulté

7 juin / 3^e loi de finances rectificative pour 2010 : contribution à la stabilité de l'euro via le nouveau Fonds européen de stabilité financière

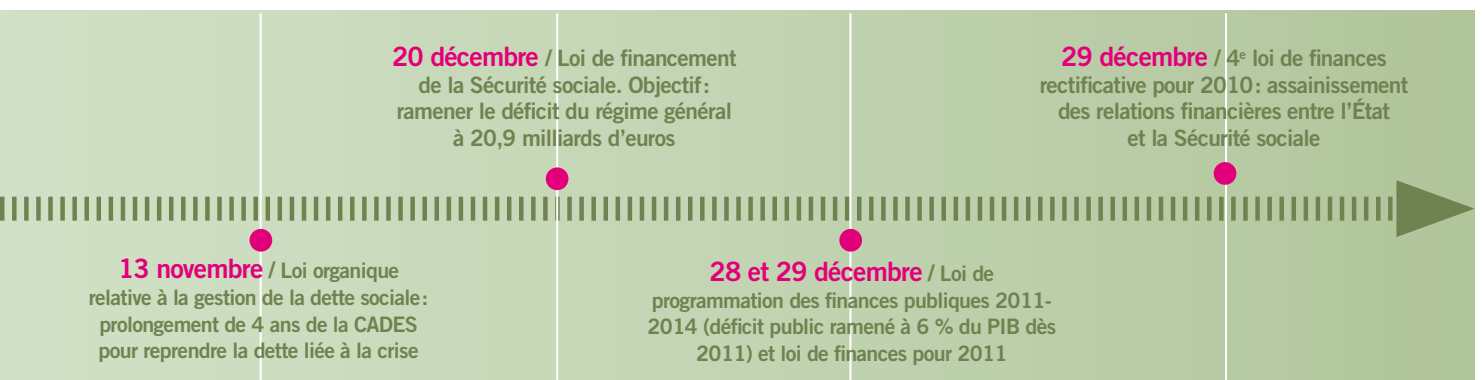
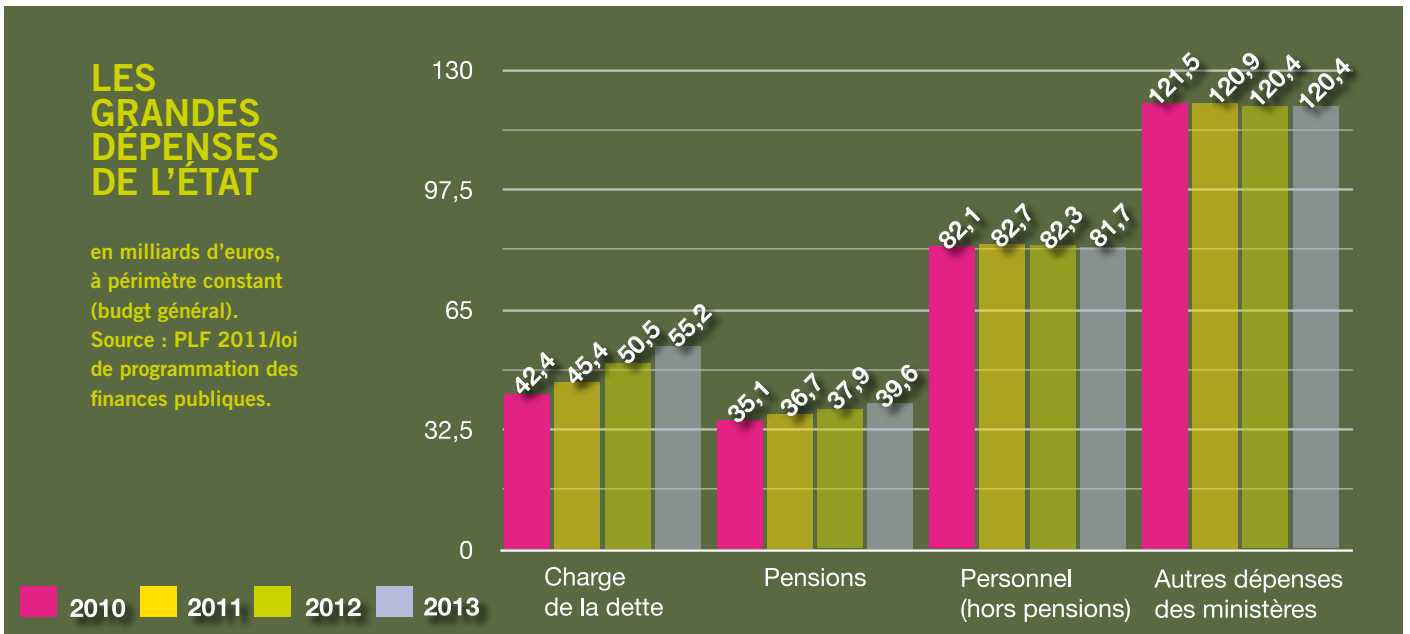


Les opérateurs de l'État (comme le Musée du Louvre et l'Office national des forêts) mettent en œuvre les politiques publiques. En 2010, le ministère a réorienté leur pilotage stratégique.



La réforme du « décret de 62 »

Le décret du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique (RGCP) doit être réformé afin de préciser le cadre juridique de mise en œuvre de la LOLF. Ce texte de référence organise les procédures d'exécution financière de l'État et des établissements publics nationaux. La direction du Budget et la DGFIP ont entrepris l'élaboration d'un nouveau texte qui regroupera un corpus de règles de gestion budgétaire et comptable mises à jour en tenant compte des évolutions organisationnelles et technologiques. Le nouveau texte réglementaire doit notamment intégrer de nombreux éléments, comme la comptabilité des autorisations d'engagements, la notion de programme, la déclinaison en budgets opérationnels de programme et en unités opérationnelles, le rôle des différents acteurs... Il rénovera le cadre de gestion applicable aux établissements publics nationaux et autres organismes en le rapprochant de celui de l'État. Objectif : instaurer un ensemble unifié de règles budgétaires et comptables applicables quelle que soit la nature juridique de l'organisme.



Managers publics à l'honneur



La seconde édition des Prix du manager public de l'année s'est déroulée le 8 février. Organisé par la DGME, cet événement récompense des managers ayant conduit des projets ambitieux et innovants de modernisation du service public : Gallica, la bibliothèque numérique à vocation encyclopédique de la Bibliothèque nationale de France (BNF); « e-barreau » (ministère de la Justice); « Valises médicalisées » (Conseil général des Alpes-Maritimes); mise en place d'une filière gériatrique (Hauts-de-Seine) et d'une Maison départementale des personnes handicapées (Ardennes).

12

et de contribuer fortement à l'effort de redressement des comptes publics. L'objectif est d'économiser 10 milliards d'euros d'ici à 2013 en poursuivant le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, en réduisant de 10 % les dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'État. L'effort de maîtrise des dépenses est étendu aux opérateurs (cf. supra). En matière de qualité de service, le CMPP a notamment décidé, pour répondre aux besoins prioritaires (identifiés au travers d'enquêtes) des Français, le lancement d'un programme cohérent de 100 simplifications, par vague semestrielle d'une quinzaine de mesures, en moyenne une par ministère et par semestre.

Plus de qualité dans le service aux usagers

Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité de l'accueil du public, en appliquant aux services de l'État les standards de qualité du référentiel Marianne. Principal levier mis en œuvre en 2010: généralisation de l'accélérateur Lean (« réingénierie des processus ») dans 12 départements, en formant 20 chefs de projet territoriaux dans les ministères. Premiers effets positifs: 35 sites à forts enjeux certifiés, un taux d'appels perdus en baisse de 10 %, une réduction de deux tiers des délais de réponse... Une action volontariste a aussi été engagée pour améliorer le traitement des réclamations des usagers du service public,

en priorité dans la sphère sociale. En lien avec les organismes sociaux, la DGME a analysé les processus clé pour identifier les facteurs de mécontentement et les réduire. L'extension aux autres ministères est amorcée; elle s'accompagnera d'un service en ligne ouvert aux usagers qui pourront déposer des réclamations via le site mon.service-public.fr. À noter parallèlement, un travail de rationalisation du nombre de sites internet de l'État qui conduira, en divisant par 10 le nombre de sites et en adoptant une charte internet commune, à renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre de services.

Imaginer l'administration de demain

C'est le thème du concours lancé auprès des étudiants, pour la deuxième année, dans le cadre du challenge Administration 2020. Au total, 93 équipes se sont inscrites et 10 ont approfondi leurs projets sur un blog, suscitant pas moins de 555 commentaires en ligne! La finale du concours s'est tenue sur deux jours à Bercy, les 9 et 10 février 2011.



Des services publics en ligne plus nombreux autour d'un guichet unique

L'ouverture de services en ligne impose en général des développements de longue haleine, réalisés trop souvent au coup par coup par une entité donnée. Le projet « Ma démarche en ligne » renverse cette perspective. En s'appuyant sur un dispositif générique, il vise à dématérialiser l'ensemble des démarches que les usagers doivent accomplir face aux événements de vie, quelles que soient les administrations concernées. Au cœur de la démarche, mon.service-public.fr ouvre l'accès à une nouvelle génération de démarches en ligne. L'utilisateur qui y a ouvert un compte (ils étaient déjà 1,3 million à la fin 2010) bénéficie du préremplissage de certains champs de saisie, d'un porte-documents sécurisé, d'une vision d'ensemble de ses démarches en cours. Les démarches disponibles sur le site – déclaration de changement de coordonnées, demande d'inscription sur les listes électorales, recensement citoyen obligatoire, déclaration de changement de nom... – rencontrent un vif succès tant auprès des usagers, que des collectivités territoriales ou des organismes chargés d'un service public. Ainsi, pour les démarches d'inscription sur les listes électorales et de recensement, 310 communes se sont raccordées au dispositif en seulement 8 mois, offrant ainsi à plus de 10 millions d'habitants la possibilité d'y recourir. Et le site s'enrichira encore de fonctionnalités complémentaires telles que le paiement ou la prise de rendez-vous en ligne, la géolocalisation et l'accusé de réception.

Pari tenu sur Chorus : 3 jalons clés dans l'année

L'année 2010 a constitué une étape charnière pour l'avancement du programme Chorus, l'application commune de tenue des comptabilités de l'État, et la déclinaison d'une démarche de progrès des systèmes d'information budgétaire (via la signature de contrats de progrès avec tous les ministères). Les 3 temps forts du déploiement de Chorus ont été tenus : la mise en production de



la vague 4 en janvier (avec deux nouvelles fonctionnalités importantes, Chorus Formulaires et la dématérialisation de documents), puis celle de la vague 5 en juillet (2 500 nouveaux utilisateurs) et la mise en production de la version 6 du programme en octobre (le déploiement de la vague 6 à partir de janvier 2011 concernant plus de 20 000 nouveaux utilisateurs). La démarche d'accompagnement des services en régions, lancée fin 2009, s'est développée tout au long de l'année, en s'appuyant notamment sur Diapason : ce portail encourage l'échange entre les acteurs financiers de l'État au travers de communautés de bonnes pratiques liées à la transformation induite par Chorus.

Paye : le nouveau SI en construction

La construction du nouveau système d'information de paye des agents civils et militaires de la fonction publique d'État par l'Opérateur national de paye (ONP) a pris toute son ampleur en 2010, avec l'entrée dans la phase de conception détaillée. Objectif : décrire toutes les règles et tous les dispositifs, qu'ils soient interministériels ou ministériels, qui ont une incidence sur la paye des agents ; une phase socle dans l'avancement du projet. S'engagera ensuite la phase de déploiement avec le raccordement des ministères, en commençant en avril 2013 par le ministère de l'Agriculture. Le nouveau SI permettra notamment de réduire, au bénéfice des agents, les délais pour la prise en compte des mutations, des promotions et des changements de statuts ou de l'évolution de la situation familiale.

Accélérateur de bonne pratique : l'exemple du régime social des indépendants (RSI)

La mise en place d'un interlocuteur social unique pour les travailleurs indépendants ayant débouché sur une forte augmentation des délais d'affiliation, jusqu'à un maximum de 5 mois fin 2009, la DGME est intervenue au printemps pour fiabiliser et optimiser les processus d'affiliation de ces professionnels : simplification de la chaîne de traitement, actions d'amélioration opérationnelles sur la qualité du suivi et du pilotage de l'activité et sur l'amélioration de la productivité via la systématisation des bonnes pratiques des agents. Des gains de productivité de 37 % en moyenne ont pu être observés pendant la phase pilote, sans moyens supplémentaires, ce qui a permis de diviser par près de quatre le nombre de dossiers en attente de traitement à fin décembre 2010.

Pour en savoir plus

www.budget.gouv.fr
www.modernisation.gouv.fr
www.performance-publique.gouv.fr
www.mon.service-public.fr
www.ensemble-simplifions.fr

Synthèse

- 4 lois de finances pour adapter les finances publiques à la situation économique internationale et préparer l'avenir
- La maîtrise des dépenses progresse : le déficit public 2010 est moins élevé que prévu, à 7,1 % du PIB au lieu des 8,5% retenus en loi de finances initiale
- Avec mon.service-public.fr, l'État se met en ligne directe avec l'utilisateur



Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Pour réaliser les opérations de recettes de l'État, des collectivités locales et de l'Europe, régler les dépenses et tenir les comptes publics, le ministère s'appuie sur la DGFIP, créée en 2008 et dont la mise en place sur tout le territoire s'achève, et sur la DGDDI. Avec trois finalités principales : promouvoir le civisme fiscal et lutter contre la fraude, assurer la transparence des comptes publics et l'efficacité des dépenses, améliorer la qualité des services rendus.

14

TIPI

à l'honneur

Pour faciliter les encaissements des collectivités locales, la DGFIP a mis en place TIPI, un nouveau moyen de paiement permettant aux usagers de payer directement en ligne les services locaux qu'ils utilisent – cantines crèches, piscines... – par carte bancaire. Une innovation récompensée par le prix spécial Réforme de l'État, remis le 9 juillet dans le cadre des Victoires de la modernisation de l'État.

Fusion: un calendrier anticipé

Décidée par le président de la République, la fusion des services des Impôts et du Trésor public devait être achevée en 2012. Du fait des avancées enregistrées en 2010, tant sur la fusion des structures que sur la mise en place d'un parcours professionnel unifié, l'objectif sera atteint dès 2011 avec plusieurs mois d'avance. Après la mise en place d'une administration centrale unifiée, effective dès 2008, le déploiement sur le territoire initié par le décret du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP prévoyait le regroupement, entre 2009 et 2012, des directions des services fiscaux et des trésoreries générales pour créer des structures locales unifiées placées sous un commandement unique, les directions régionales ou départementales des finances publiques (DRFiP ou DDFiP). Au 31 décembre, 88 DRFiP ou DDFiP étaient installées (sur 101), anticipant largement le calendrier prévu.

L'usager au centre du dispositif

Objectif prioritaire de la réforme, le guichet fiscal unifié doit fournir au contribuable des réponses à ses demandes, qu'elles soient relatives au calcul ou au paiement de l'impôt, et ce en un seul lieu. 260 services



des impôts des particuliers étaient en place à la fin 2009, 610 douze mois plus tard (sur les 700 prévus). Le dispositif d'accueil fiscal de proximité fonctionne, lui, depuis septembre 2009 sur tout le territoire, dans tous les centres des finances publiques, notamment dans les trésoreries en milieu rural. Pour développer le recouvrement offensif de certaines créances des particuliers et des professionnels, le déploiement des pôles de recouvrement spécialisé (PRS) a été mené à son terme : les 20 premiers PRS avaient été installés en 2009, les 84 autres l'ont été en 2010.

Parallèlement, dans le cadre de la démarche RGPP « accélérateur de la qualité de l'accueil », le référentiel Marianne a été déployé dans 9 services de 3 départements pilotes – Haute-Marne, Somme et Meurthe-et-Moselle. En 2011, le référentiel Marianne sera mis en œuvre dans l'ensemble des services recevant des usagers et ayant une mission fiscale.

Un parcours professionnel commun

2010 aura marqué une étape fondatrice pour la DGFIP et ses personnels. Les travaux ont été engagés pour unifier les statuts de l'ensemble des agents et les règles de gestion afférentes. Les statuts unifiés des personnels de la DGFIP, de toutes les catégories, ont été publiés en août 2010. Les discussions ont été engagées avec les organisations syndicales sur la mise en place des nouvelles règles de gestion unifiées, en termes de recrutement, de formation, d'affectation, de notation, de parcours... Objectif : offrir aux agents un espace professionnel élargi, porteur d'amélioration des perspectives professionnelles et d'enrichissement des métiers à partir de 2011.

Démarche participative, orientations stratégiques et réingénierie

Les personnels ont été impliqués dans la réflexion sur les orientations stratégiques de la DGFIP : cette démarche participative a rassemblé plus de 10000 agents volontaires,

Un État propriétaire plus économe

Chargé de la politique immobilière de l'État, avec les préfets au plan local, le service France Domaine de la DGFIP a engagé la mise en œuvre du volet immobilier de la réforme de l'administration territoriale de l'État. L'objectif ? Réduire d'un tiers les implantations, de 50 000 m² la surface occupée et de 15 millions d'euros par an les loyers. En parallèle, l'État a renforcé sa connaissance de son patrimoine immobilier en procédant au recensement et à la valorisation des biens de ses opérateurs. La rationalisation de leur parc a été lancée avec l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). L'État a également mis l'accent sur des cessions dont le produit s'est élevé, pour 2010, à environ 500 millions d'euros. Le 9 juin 2010, le Ministre a présenté le plan pluriannuel des cessions : 1 700 biens sont concernés dans toute la France.

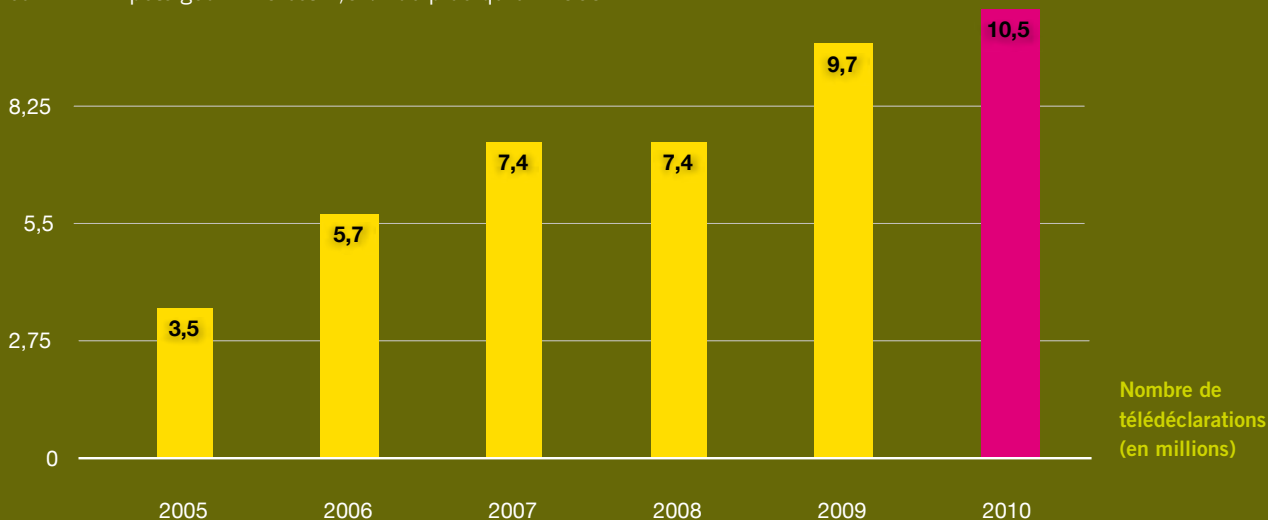


La création de la DGFIP répond d'abord au besoin d'un guichet fiscal unifié pour le contribuable.



Cap historique pour la déclaration en ligne

Pour la première fois, les particuliers ont déposé plus de 10 millions de déclarations de revenu sur www.impots.gouv.fr. C'est 7,5 % de plus qu'en 2009.



16

de toutes catégories, dans le cadre de 750 ateliers. Des réunions de synthèse interrégionales ont permis aux participants de restituer leurs propositions, métier par métier, au directeur général. La démarche s'est concrétisée par la publication du Document d'orientation stratégique sur l'Intranet de la Direction en juillet 2010. Autre démarche participative engagée, celle qui concerne la réingénierie des processus. La DGFIP a créé, en septembre 2010, une Mission nationale consacrée à ce sujet, avec pour objectif de simplifier les démarches des usagers et le travail des agents ainsi qu'une meilleure organisation des tâches.

La méthode consiste à examiner les processus métiers un à un et à analyser avec les agents la chaîne de travail dont ils sont partie prenante. Sur la base de cette réflexion, la Mission propose des pistes de simplification rapidement opérationnelles en privilégiant les dématérialisations.

Le succès des services en ligne pour les particuliers: plus de 10 millions de télédéclarations

La poursuite du développement de l'administration électronique est une autre de ces démarches structurantes; elle vise à simplifier et dématérialiser les procédures. Les services personnalisés mis à la disposition

des particuliers 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur www.impots.gouv.fr rencontrent le succès. En 2010, pour la première fois, le cap des 10 millions de déclarations de revenus en ligne a été franchi, avec 10,5 millions de télédéclarations (+ 7,5 %). Le paiement dématérialisé continue de progresser, avec plus d'un paiement sur deux en moyenne pour les impôts des particuliers et plus de huit sur dix pour l'impôt sur le revenu. Enfin, l'accès a été simplifié pour l'ensemble des services en ligne accessibles depuis l'Espace personnel du portail: les usagers peuvent y accéder en utilisant les mêmes identifiants que ceux utilisés pour déclarer en ligne, sans recourir à un certificat électronique.

TVA, IS, TS... l'e-administration pour les entreprises

Pour les professionnels aussi, l'administration électronique avance: 2010 a été marquée par l'abaissement du seuil de recours obligatoire aux téléprocédures. Depuis le 1^{er} octobre, le seuil en matière de TVA est fixé à 500000 euros de chiffre d'affaires; il s'accompagne de la télétransmission des demandes de remboursement de crédit de TVA. Ce même seuil s'applique pour l'obligation de régler en ligne l'impôt sur les sociétés (IS) et la taxe sur les salaires (TS), pour les entreprises. Externalisé depuis 2000,



Lutte contre la fraude fiscale : de nouvelles avancées

1

La France a poursuivi l'action contre les paradis fiscaux engagée par le G20. 26 nouveaux accords et 7 avenants aux conventions fiscales ont été signés, pour mettre en place un échange d'informations le plus large possible, y compris sur les opérations bancaires. Afin de s'assurer de la volonté de transparence de ces pays, la France a contribué à mettre en place, au sein de l'OCDE, une procédure d'évaluation des États au regard des engagements pris. Cette évaluation doit permettre d'apprécier leur degré d'implication réelle, au-delà de la conclusion formelle des accords.

2

La lutte contre l'économie souterraine dans les quartiers sensibles a été renforcée grâce à une coopération resserrée avec le ministère de l'Intérieur. 51 agents couvrant une cinquantaine de quartiers sont dédiés à cette lutte. 1 612 informations ont été transmises spontanément par les services du ministère de l'Intérieur à la DGFIP, laquelle a, par ailleurs, traité pour ces services 3 083 demandes. Les nouveaux dispositifs législatifs, et notamment le mécanisme de présomption de revenus pour les contribuables ayant la libre disposition de biens objet de certains trafics, sont devenus applicables à compter de juillet 2010.

3

La mise en place de la procédure judiciaire d'enquête fiscale a franchi une étape décisive. En décembre, 13 agents de la DGFIP ont rejoint la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF), créée par décret du 4 novembre 2010. Cette brigade, composée d'une équipe mixte d'une vingtaine d'officiers fiscaux de police judiciaire, policiers et agents des impôts, est chargée d'endiguer la fraude fiscale sous ses formes les plus sophistiquées, réalisée via des paradis fiscaux ou au moyen de procédés de falsification.

4

Une circulaire commune Chancellerie/Budget renforce la coopération entre ces deux ministères en matière de lutte contre la fraude fiscale. Signée le 5 novembre, elle précise le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les transmissions d'informations entre les autorités judiciaires et l'administration fiscale, rappelle les modalités des poursuites pénales en matière fiscale et souligne le besoin de sanctions mieux proportionnées à la gravité des comportements les plus frauduleux.

5

Les comités départementaux de lutte contre la fraude ont été généralisés. Devenus à cette occasion les Comités opérationnels départementaux antifraude (Codaf) et travaillant sous l'égide de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) – voir page 33 – ces comités ont été constitués dans le prolongement des actions de coordination mises en place entre les administrations concernées (DGFIP, douane, organismes sociaux, inspection du travail et forces de sécurité).



le service TéléTVA a été repris en régie par la DGFIP. Ce dispositif fait partie désormais de la nouvelle offre de services accessible au public sur www.impots.gouv.fr à partir de l'Espace abonné. L'utilisateur professionnel peut y déclarer et payer la TVA, consulter son compte fiscal, payer l'IS... La DGFIP a mis en place en 2010 une nouvelle voie d'accès à l'Espace abonné sans recours à un certificat numérique, par la simple saisie d'un identifiant et d'un mot de passe. Elle a

complété l'offre de services en matière de TVA avec la dématérialisation de l'avis d'acompte pour les entreprises au régime simplifié d'imposition. Résultat : en 2010, près de 75 % des recettes de TVA, d'IS et de TS ont été recouvrées par télépaiement.

Plus de 950 000 entreprises sont adhérentes aux téléprocédures TVA, soit 25 % de plus qu'en 2009. Et la dématérialisation de la déclaration de résultat progresse de 14 % : plus d'une entreprise sur deux l'utilise.

Le rescrit, en ligne aussi...

La procédure de rescrit permet à un redevable de bénéficier de garanties sur l'application de la législation fiscale à sa situation particulière. 2010 a vu s'élargir les possibilités qui lui sont offertes, avec l'instauration d'une procédure de second examen, s'il n'est pas satisfait de la réponse des services fiscaux. Et de nouveaux domaines sont ouverts au rescrit. Deux instructions fiscales publiées en 2010 actualisent et consolident son cadre juridique. À cette occasion, l'espace consacré à cette procédure sur www.impots.gouv.fr a été revu pour favoriser l'accès au rescrit par les usagers. Au total, la procédure de rescrit a connu une croissance soutenue, avec près de 21 000 demandes traitées en un an.

Réforme de la taxe professionnelle: la DGFIP mobilisée

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle est remplacée par la contribution économique territoriale, qui se compose de la cotisation foncière des entreprises (CFE, assise sur la seule valeur locative foncière) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, assise sur la valeur ajoutée des entreprises assujetties à la CFE). Le dispositif est

complété par la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour les redevables les plus importants des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, et par le transfert de la taxe sur les surfaces commerciales à la DGFIP. Fortement mobilisés autour de la mise en place de cette réforme, les services des impôts des entreprises voient ainsi renforcé leur rôle d'interlocuteur fiscal unique des entreprises.

Au cœur de la lutte contre la fraude

La fraude grève les finances publiques, contourne la solidarité nationale et fausse la concurrence entre opérateurs économiques. Dès lors, lutter contre la fraude est une priorité stratégique pour le Ministère. 2010 a vu des progrès importants avec la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux dispositifs antifraude (lire encadré). Plus de 10 000 contrôles fiscaux externes ont comporté une action répressive, en sanctionnant des manquements caractérisés allant au-delà de la simple erreur ou omission. Les échanges d'informations entre administrations ont été particulièrement denses et ont permis la réalisation de plus de 400 contrôles fiscaux menés à leur terme pour un montant de droits de 42 millions d'euros et 39 millions de pénalités. La DGFIP contribue aussi à l'action contre

le travail illégal: ses agents ont participé à de nombreux contrôles coordonnés dans ce domaine.

Publicité foncière: progression des échanges dématérialisés

Après une année 2009 fortement impactée par la crise économique et caractérisée par une nette baisse d'activité, 2010 a été marquée par la reprise de l'activité immobilière, revenue au niveau de 2008. La dématérialisation des échanges avec les notaires a continué de se développer: grâce à l'application Télé@ctes, 38 % des flux entre les études et les bureaux des hypothèques ont été dématérialisés sur l'année, contre 33 % en 2009. Par ailleurs, la réforme du régime des conservateurs des hypothèques s'est concrétisée en 2010 par la publication au Journal officiel du 11 juin de l'ordonnance portant suppression de ce régime à compter du 1^{er} janvier 2013 et le dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi de ratification.

Toujours plus de service fiscal, comptable et financier pour les élus locaux

Le regroupement des services de fiscalité directe locale en un service unique dans chaque département s'est achevé en septembre 2010. Cette nouvelle organisation offre davantage de réactivité et d'efficacité dans le traitement des demandes des collectivités. En pleine suppression de la taxe professionnelle, la Direction a pu transmettre à plus de 85 % des collectivités locales les informations prévisionnelles sur leurs ressources fiscales 2010 avant le 5 mars, le vote de leur budget ayant été décalé au 15 avril. De même, 97,6 % des grandes collectivités ont eu connaissance avant le 10 septembre des bases de cotisation foncière des principales entreprises. Pour accompagner la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la TP, la DGFIP a organisé une campagne d'information qui lui a permis de toucher 20 000 élus, soit collectivement, soit par contact personnalisé.

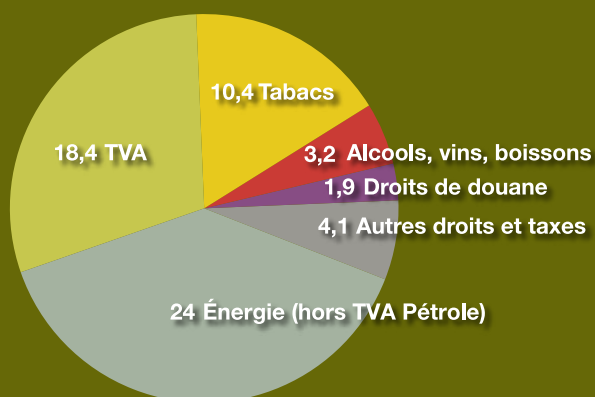
La DGFIP accompagne les collectivités locales dans la prise en compte de la réforme de la TP, effective au 1^{er} janvier 2010.

LA FISCALITÉ DOUANIÈRE

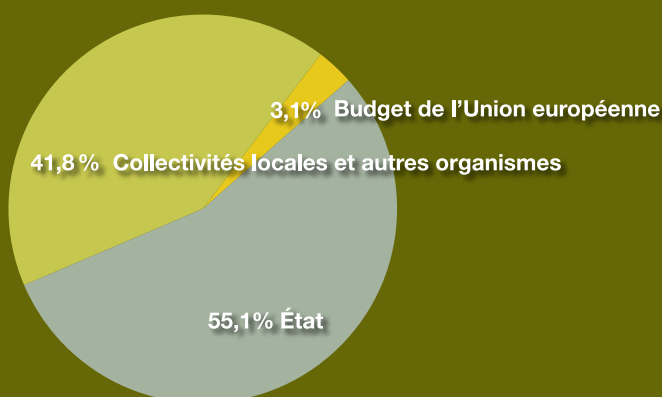
62 milliards

d'euros de perceptions fiscales en 2010 au bénéfice de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union européenne

Les recouvrements (en milliards d'euros)



Les bénéficiaires (en %)



Simplifier et dématérialiser les échanges avec les collectivités

Depuis décembre 2010, Hélios est l'application unique du secteur public local dans le réseau de la DGFIP. Elle concerne 2665 trésoreries, soit 20500 utilisateurs travaillant au quotidien à la tenue de 171240 comptabilités de collectivités et de services publics locaux. Hélios propose de nouvelles fonctionnalités et offre un lien avec les outils bureautiques et avec l'Intranet, ouvrant à l'utilisateur l'accès à une documentation complète et à des modèles de documents en ligne. La DGFIP poursuit aussi sa démarche de dématérialisation des flux relatifs à la chaîne financière et comptable du secteur public local. Cette action s'appuie sur une dynamique partenariale concrétisée par la signature de conventions entre les collectivités, les comptables et les Chambres régionales des comptes. Près de 7400 conventions ont été signées, dont la plupart concernent la dématérialisation de la paye, qui constitue le premier pas dans cette démarche.

Chorus, la montée en charge

Le nouvel outil informatique de gestion financière de l'État, Chorus, a vécu sa première bascule de grande ampleur avec le déploiement des vagues 4 (janvier 2010), 5 (juin) et 6 (janvier 2011) : 14 ministères et plus de 150 programmes concernés, et une déclinaison au niveau territorial avec la généralisation des services facturiers dans les DRFiP. L'implication des différents acteurs dans la préparation, le paramétrage, la formation et plus généralement la conduite du changement a garanti la continuité de la gestion des dépenses et des recettes de l'État, avec un délai global de paiement des fournisseurs maintenu en dessous des 28 jours. Les dépenses payées dans Chorus ont représenté plus de 45 % des 204 milliards d'euros payés au titre des dépenses de l'État (hors rémunérations).

Comptes de l'État : qualité à la hausse

Le ministère poursuit sa politique de qualité comptable. Efforts récompensés par la certification des comptes de l'État pour la quatrième année consécutive : le 25 mai 2010, la Cour des comptes a certifié les comptes 2009 avec 9 réserves (contre 12 l'année précédente). En 2010, la réforme comptable, engagée depuis 2006 dans le cadre de la LOLF, a été approfondie, avec la transcription dans les comptes d'autres

concessions (ouvrages hydrauliques) et opérations de partenariats public-privé (Stade de France), et la fiabilisation et valorisation de l'information comptable en matière de patrimoine immobilier et d'immobilisations des ministères civils. La réorganisation territoriale de l'État et le déploiement de Chorus ont aussi conduit à une réorganisation du pilotage du contrôle interne et à une forte évolution des documentations des procédures et des risques comptables. Enfin, la DGFIP a renforcé son appui aux opérateurs des politiques publiques pour améliorer la qualité de leurs comptes, et donc des participations financières de l'État.



les chiffres-clés

98,8 %

Le taux brut de recouvrement des impôts des particuliers se maintient à un niveau d'excellence. Celui des professionnels se monte à 98,4 %, avec une hausse de 5 % des paiements à l'échéance par rapport à 2009, année marquée par la crise.

Plus de 50 %

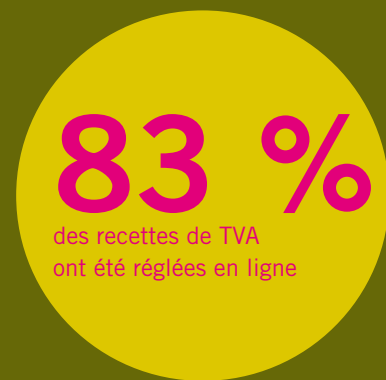
des particuliers paient leurs impôts par voie dématérialisée (en ligne ou par prélèvement automatique)

500 000

c'est le chiffre d'affaires au-delà duquel les entreprises doivent avoir recours à Internet pour déclarer et régler la TVA, l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires...

171 240

comptabilités de collectivités locales et d'entreprises du secteur public local sont désormais tenues via l'application Hélios.



Du nouveau pour la chaîne des pensions

Lancée dans le cadre de la RGPP, la réforme de la gestion des pensions de l'État a conduit au rattachement du Service des retraites de l'État (SRE) à la DGFIP le 26 août 2009, permettant ainsi de rapprocher les services de liquidation et de concession de pensions de la chaîne de paiement et de moderniser la relation avec les retraités. La réorganisation engagée en 2010 avec la mise en place de centres de service de retraite offrira aux retraités un point d'entrée multicanal unique doté d'un numéro d'appel téléphonique national. Le premier centre a été ouvert à Rennes en décembre. Dans le même temps, les ministères et établissements employeurs ont été mobilisés pour compléter

les comptes individuels de retraite, créés pour chaque fonctionnaire de l'État. Ces comptes permettront de répondre aux questions des fonctionnaires sur leurs droits à retraite et d'accélérer le calcul des droits au moment de leur départ. Le Service a aussi mené, pour la quatrième année consécutive, la campagne du droit à l'information individuelle sur la retraite. Il a adressé à 6 générations de fonctionnaires de l'État (nés en 1954-1955-1960-1965-1970 et 1975) 342 000 documents récapitulant leurs droits acquis auprès des régimes de retraite obligatoires depuis leur entrée dans la vie active.

Pour en savoir plus

www.impots.gouv.fr
www.douane.gouv.fr
www.colloc.bercy.gouv.fr

Synthèse

- Le guichet fiscal unifié, résultat de la fusion des services des Impôts et du Trésor public dans la DGFIP, en place dans la majeure partie de la France
- La dématérialisation, outil de simplification pour les professionnels et les particuliers
- Lutte contre la fraude: des avancées importantes
- Fin du déploiement de Hélios, application unique du secteur public local



Facilitation et sécurisation des échanges

La mondialisation des échanges rend indispensable une régulation pour accompagner des flux commerciaux qui ont plus que doublé en dix ans tout en contrôlant les menaces nouvelles qui en découlent. La Douane a développé des mécanismes de régulation qui concilient fluidité des échanges et efficacité des contrôles, pour créer un environnement favorable à la croissance et respectueux de la santé et de la sécurité des citoyens.

22

Dédouanement: la modernisation touche au but

Lancée en 2008 pour simplifier, sécuriser, faciliter et accélérer les opérations de commerce international par la dématérialisation des procédures (programme DELT@), la modernisation du dédouanement va atteindre son schéma cible. Le dispositif s'appuie sur un réseau resserré de bureaux placés au plus près des plateformes logistiques et développe une relation renouvelée avec les opérateurs, qui disposent désormais chacun d'un référent unique douanier (RUD) capable de les renseigner sur les procédures les plus adaptées à leurs flux et contraintes logistiques et de les accompagner dans leur mise en œuvre.

Une administration partenaire

La douane aide les entreprises dans la classification tarifaire des marchandises dédouanées : en un an, elle leur a délivré plus de 5700 renseignements tarifaires contraignants (RTC), 47 renseignements contraignants sur l'origine (RCO) et 57 avis sur la valeur en douane (AVD). Elle adapte sa relation en fonction de la nature de ses interlocuteurs : la mission grandes entreprises suit désormais 98 groupes qui pèsent près de la moitié du commerce extérieur hors Union européenne ; plus de 1500 PME ont bénéficié d'une démarche personnalisée de conseil et d'accompagnement ; la douane a accordé à 379 entreprises le statut d'opérateur économique agréé (OEA), qui leur ouvre droit à un traitement individualisé via l'octroi de facilitations et l'adaptation de la pression de contrôle (situant ainsi la France au 3^e rang des pays de l'Union européenne). Et, elle s'est engagée aussi dans la rénovation de ses contrôles du dédouanement en fonction du profil "risque" de l'opérateur.

Guichet unique national et téléprocédures fiscales

Pour fluidifier les échanges, la Douane a encore accéléré la dématérialisation de ses opérations, notamment en lançant, avec une vingtaine de partenaires

interministériels, le Guichet unique national. Trois démarches importantes ont ainsi été dématérialisées par son intermédiaire : le justificatif fiscal à l'exportation, l'avis d'importation en franchise de TVA et le document vétérinaire commun d'entrée. Le processus s'amplifiera encore en 2011. Autres simplifications, cette fois dans le champ fiscal : la possibilité pour les viticulteurs de déclarer leurs récoltes en ligne (54 % des déclarations 2010 ont été faites en ligne) et, à partir du 1^{er} janvier 2011, la nouvelle téléprocédure EMCS-GAMMA dématérialisant la circulation des alcools, tabacs et produits énergétiques au sein de l'Union européenne.

Renseignement, analyse du risque et ciblage

À l'heure de la mondialisation des échanges, la douane a vocation à protéger les entreprises et les citoyens contre les menaces que la fraude fait peser sur leur sécurité et leur santé. Objectif : instaurer une régulation efficace et dissuasive. Pour ce faire, les services douaniers recherchent, collectent et traitent le renseignement pour orienter les contrôles et lutter contre la criminalité organisée, notamment dans 3 secteurs clés : les stupéfiants, les contrefaçons et la contrebande de tabac. Pour contrer des réseaux de fraude de plus en plus complexes,

ils affinent leurs méthodes d'analyse de risque, de ciblage et d'intervention. Ils s'appuient sur des moyens techniques plus performants, voire mettent en place des services spécialisés, comme Cyberdouane, qui traque la fraude sur Internet.

36 tonnes de drogue retirées du marché

Source de profits considérables réinjectés dans d'autres activités criminelles, le trafic de stupéfiants est une cible prioritaire de la douane. En 2010, les prises de ses agents ont atteint 520 millions d'euros en valeur au détail. C'est la troisième meilleure performance sur dix ans. Reflet de l'évolution des consommations, l'année a été marquée par une très forte progression des saisies de drogues de synthèse, avec 24 600 doses de LSD, 983 000 doses d'ecstasy. La douane a aussi enregistré des résultats jamais atteints en matière de cocaïne, avec 3 tonnes saisies en France et 2,1 tonnes à l'étranger. En revanche, la baisse des saisies de résine de cannabis se confirme, à 27 tonnes.

En France, mais aussi hors de France...

En un an, la valeur des stupéfiants saisis grâce à la douane hors de l'Hexagone a plus que doublé, à hauteur de 93 millions d'euros. Cette action à l'international vise à prévenir la propagation des drogues en agissant en amont, avant leur entrée sur le territoire national. Au total, une cinquantaine d'opérations internationales ont été conduites en 2010.

Contrebande de tabac, contrefaçons

Près de 350 tonnes saisies pour une valeur de 81 millions d'euros, 12 800 infractions relevées : la lutte contre l'économie souterraine que constitue la contrebande de tabac a pris une nouvelle dimension en 2010, les prises de la douane s'élevant à des niveaux records depuis une vingtaine d'années.

En matière de contrefaçon, 6,2 millions d'articles contrefaisants ont été saisis ; pour une valeur de 421 millions d'euros, soit +55 % par rapport à 2009.



Trafic de cigarettes : 15 tonnes en deux jours

Au terminal ferry de Calais se présente un camion frigorifique. Ayant remarqué des indices leur rappelant une saisie réalisée la veille, les douaniers inspectent son chargement et découvrent, derrière 2 palettes de produits surgelés, 7,4 tonnes de cigarettes. Presque autant que les 7,8 tonnes saisies la veille au même endroit.

Pour en savoir plus
www.douane.gouv.fr

Le trafic de drogue est une cible prioritaire pour la douane, qui a battu tous ses records de saisies de cocaïne et de drogues de synthèse en 2010.





La qualité, 10 engagements pour le dédouanement

Au fil de l'année 2010, la Douane a généralisé la démarche « 3S » – Simplicité, Service, Sécurité – à l'ensemble de ses bureaux. Ces 10 engagements (dont certains s'adosent au référentiel Marianne applicable à l'ensemble des services de l'État) constituent un signal fort adressé aux entreprises.

24

❶ Nous nous orientons vers le bon interlocuteur douanier lors de vos appels téléphoniques.

❷ Nous répondons à vos demandes écrites d'information dans un délai de 5 jours ouvrés pour les courriels et de 15 jours ouvrés pour les courriers postaux.

❸ Nous veillons à vous faciliter l'accès aux informations utiles à vos opérations de dédouanement.

❹ Nous nous engageons à assurer la lisibilité des informations disponibles sur nos publications et sur nos sites Internet.

❺ Nous vous simplifions les démarches préalables au dédouanement, notamment en ne vous demandant les documents nécessaires qu'une seule fois.

❻ Nous vous facilitons l'accomplissement de vos

formalités de dédouanement par la dématérialisation des déclarations de douane.

❼ Nous vous facilitons l'utilisation des téléprocédures de dédouanement DELT@, notamment en désignant un interlocuteur unique au sein du bureau de douane principal.

❽ Nous vous garantissons un taux de disponibilité élevé des téléprocédures DELT@.

❾ Nous nous engageons à libérer immédiatement les déclarations qui ne sont pas mises sous contrôle.

❿ Nous nous engageons à vous informer des cas où les contrôles font l'objet d'expertises complémentaires.

TRAFIC DE COCAÏNE : des valises bien pleines à Roissy

Au déchargement des bagages d'un vol en provenance de Bogota, les agents des douanes de Roissy sont intrigués par 4 valises portant la même étiquette de destination, mais avec des noms différents. Les douaniers y trouvent 124 paquets contenant 134 kg de cocaïne.
Valeur estimée : plus de 5 millions d'euros.

CONTREFAÇON : un conteneur odorant

Port du Havre : suite à un ciblage par la cellule de lutte contre le trafic illicite par conteneurs, les douaniers contrôlent un conteneur renfermant 25 tonnes de déodorants. Constatant la piètre qualité des premières marchandises contrôlées, ils poussent leurs investigations et découvrent plus de 126 000 contrefaçons de déodorants de marques de luxe.

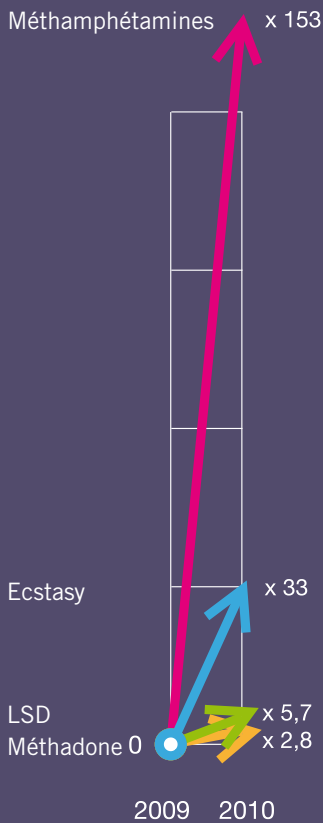
TRAFIC DE CANNABIS : le flair de Rosso

Contrôlé par la brigade de surveillance intérieure de Dax, le chauffeur d'un camion belge déclare voyager à vide. Affirmations démenties par le flair du chien Rosso : une fois le hayon démonté, les douaniers découvrent 2,5 tonnes de résine de cannabis répartis dans 45 valises marocaines mises sur palettes.

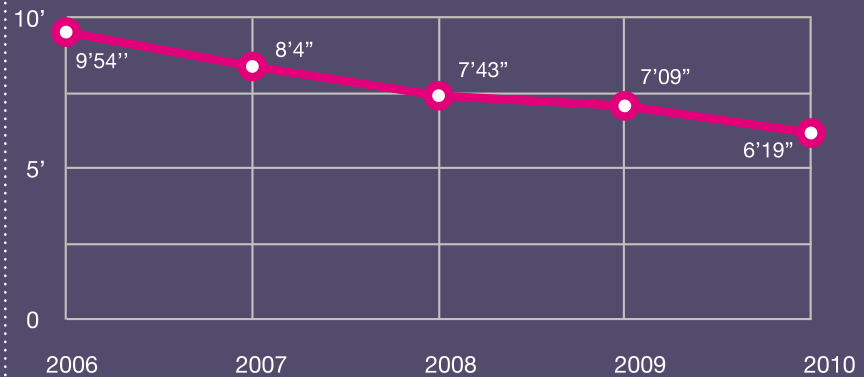


les chiffres

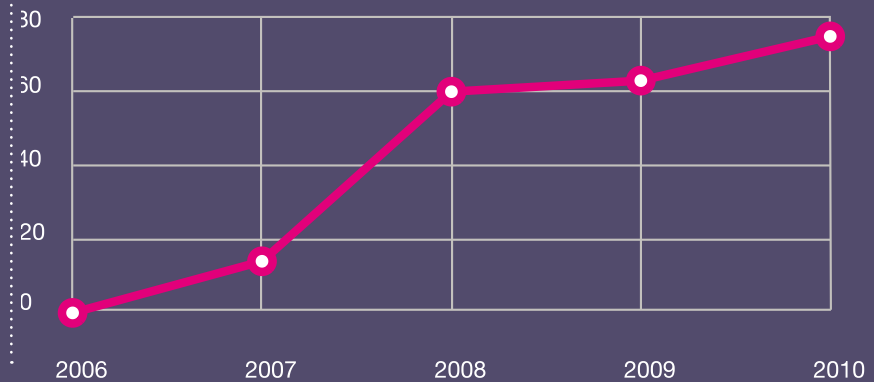
Saisies : le boom des drogues de synthèse



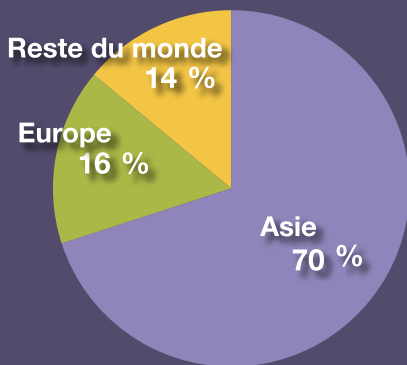
Temps de passage en douane (en minutes)



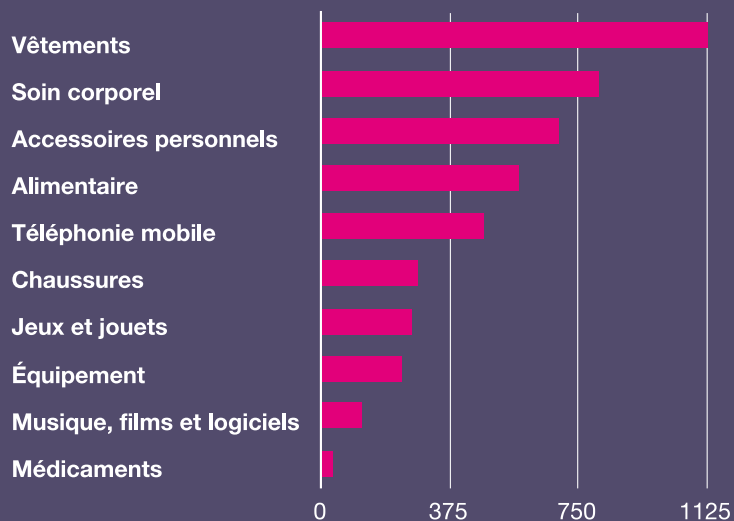
Taux de dématérialisation global des déclarations en douane (en pourcentages)



Contrefaçon : les zones de provenance



Contrefaçon : les principaux articles saisis (en milliers d'articles)



Synthèse

- Une plus grande rapidité de passage en douane pour faciliter les échanges
- Dématérialisation et guichet unique national, au service de la performance économique
- Cocaïne, drogues de synthèse, tabac de contrebande: des saisies en forte hausse



Fonction publique

Moderniser le recrutement, prendre en compte la performance dans la carrière et la rémunération, rénover le dialogue social, améliorer les conditions de travail... des 5,3 millions d'agents publics : des axes forts de la nouvelle gestion des ressources humaines de la fonction publique qui a connu en 2010 des avancées importantes.

230

*corps dans la fonction
publique d'Etat en 2015*

Pour construire une fonction publique de métiers et faciliter la mobilité interministérielle, un effort de rationalisation des corps de la fonction publique est engagé depuis plusieurs années. 620 d'entre eux ont déjà été fusionnés ou supprimés, 150 autres le seront à l'horizon 2015, pour ramener à 230 le nombre de corps dans la fonction publique de l'État.

Réforme des retraites, l'heure de la convergence

Promulguée le 10 novembre, la loi réformant les retraites concerne tous les Français, fonctionnaires compris, dans un esprit d'égalité et d'équité. Face aux menaces qui pèsent sur les retraites par répartition du fait du vieillissement de la population, elle vise à sauvegarder le système, à garantir le niveau de vie des retraités et à assurer l'avenir des générations futures. Elle se traduit notamment par un relèvement progressif de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de la limite d'âge, et un alignement du taux de cotisation salariale sur celui du secteur privé (étagé sur dix ans).

Un nouveau souffle pour le dialogue social

La loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social ouvre une ère nouvelle pour la démocratie sociale dans la fonction publique. Renforçant la légitimité des acteurs du dialogue social, elle promeut aussi de nouvelles pratiques au travers de l'extension du champ de la négociation à tous les sujets de la vie professionnelle et sociale des agents et à chaque niveau pertinent de l'administration, améliore l'efficacité des organismes consultatifs et renforce les garanties de carrière des agents investis de mandats syndicaux. Transposition des accords de Bercy, conclus le 2 juin 2008 avec 6 des 8 organisations syndicales, la loi consacre

le principe de la composition des instances de dialogue social sur la base d'élections, ouvertes à tous, titulaires et contractuels, et met fin au paritarisme. Elle prévoit la création d'une structure commune aux trois fonctions publiques qui en examinera les questions et les projets de textes communs, ainsi que l'harmonisation du calendrier des élections professionnelles. Une première vague de scrutins, commune à toute la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière, aura lieu en octobre 2011.

Extension de la rémunération au mérite

Prendre en compte les fonctions exercées, responsabiliser les agents, valoriser la performance et le mérite individuel, c'est l'objet de la prime de fonctions et de résultats (PFR) qui a vocation à se substituer aux 1800 primes et indemnités de la fonction publique d'État. 55000 agents de l'État sont déjà concernés en 2010 : la filière administrative, les emplois de direction en administration centrale et territoriale, plusieurs corps d'inspection et d'ingénieurs. Les filières technique et sociale en bénéficieront à partir de 2011. Ces dispositifs seront progressivement généralisés dans les deux autres fonctions publiques – territoriale et hospitalière. Cette reconnaissance du mérite individuel sera par la suite complétée par le développement d'un intéressement collectif des services lié à l'atteinte d'objectifs communs de performance fixés au préalable.

Réate: l'enjeu des ressources humaines

La réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) concerne près de 260 000 agents des services déconcentrés. Les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2010, ont fait émerger des démarches de gestion prévisionnelle des RH dans les régions, favorisent les échanges de bonnes pratiques et les mutualisations, notamment dans le domaine de la formation.

Parallèlement, pour bénéficier de nouvelles communautés de travail au sein des directions départementales interministérielles, créées au 1^{er} janvier 2010, un important travail de convergence et d'harmonisation des processus RH a été engagé par la DGAFP, sous l'égide du Secrétariat général du

Gouvernement, sur le temps de travail, les cycles d'évaluation et de mutation, la publication des postes dans les bourses interministérielles de l'emploi public (BIEP et BRIEP), l'action sociale, etc.

Pour l'insertion des travailleurs handicapés

Le Gouvernement a engagé une action résolue en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés dans la Fonction publique. La loi Handicap votée en 2005 fixe un objectif d'emploi de 6 % de personnes handicapées. Une démarche ambitieuse de recrutement a été programmée, prévoyant l'embauche de 1 500 à 2 000 personnes chaque année, soit 7 000 personnes d'ici 2013. À cette date, 8 ministères sur 14 auront rempli l'objectif de 6 % ; 4 d'entre eux l'auront même dépassé. Au 1^{er} semestre 2011, une journée

Un RIME actualisé

Fluidifier le marché de l'emploi public et valoriser les compétences des agents passe par la mise à jour des outils de GRH.

C'est le sens de la refonte du RIME, le répertoire interministériel des métiers de l'État, dont une nouvelle édition a été élaborée en 2010. Une étape importante pour l'État employeur qui peut mieux identifier emplois et compétences lui permettant d'assurer ses missions, réussir les recrutements, professionnaliser la formation, faciliter les mobilités ; et aussi pour les agents qui ont besoin de connaître les métiers de l'État et les compétences nécessaires pour établir leur projet professionnel. Disponible sur papier et en



ligne, le RIME, présente désormais 261 métiers (25 de plus que sa première édition datant de 2006) : des plus connus, préfets, infirmières..., aux moins connus, technicien d'art, gestionnaire des aides au développement, cadre paramédical, etc.

Par ses avancées, la loi du 5 juillet 2010 donne un nouveau souffle à la démocratie sociale dans la fonction publique.



interministérielle du handicap a été organisée dans la fonction publique, qui a permis de lancer une campagne de sensibilisation des agents publics aux enjeux du handicap.

La diversité avance

La dynamique initiée en 2008 par la signature avec la Halde de la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique se confirme avec une meilleure formation des services et des gestionnaires RH aux discriminations. Sur 2009-2010, ce sont par ailleurs 400 jeunes issus de la diversité, inscrits dans les nouvelles classes préparatoires intégrées (CPI), qui ont bénéficié d'un soutien pédagogique renforcé, de l'expertise d'un tuteur, d'une aide financière, voire de facilités d'hébergement pour se préparer au mieux aux concours de la fonction publique ; plus de la moitié des élèves présents aux concours ont réussi. Enfin, l'action volontariste des ministères économique et financier a été saluée par l'AFNOR qui leur a remis le label Diversité (voir aussi page 5) ; une grande première pour une administration de l'État.

Mobilité et fonction publique

2010 aura été marquée par la mise en œuvre de la loi mobilité et parcours professionnels, promulguée le 3 août 2009. La majorité des textes d'application ont été publiés en 2010. Ils portent sur la refonte du décret sur les positions statutaires, la généralisation de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation, la réforme de la commission de déontologie, le cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État. D'autres textes réglementaires complètent encore le dispositif.

Mutualisation des concours et des formations

À un moment où toutes les voies d'optimisation des moyens doivent être recherchées pour dégager des économies d'échelle, la mutualisation des processus transverses, comme le recrutement ou la formation continue, s'impose naturellement. Objectif : mettre en commun les moyens et ne mobiliser qu'un seul ministère ou opérateur, chef de file. Les travaux menés en 2010 par la DGAFP et la DGME ont dégagé des pistes d'amélioration qui déboucheront,

pour certaines d'entre elles, sur des actions concrètes dès 2011. Parmi les chantiers de grande ampleur ouverts, l'instauration d'un concours externe commun pour les postes de secrétaires administratifs de plusieurs ministères, la mise en place de centres de services partagés chargés de la logistique des concours, etc.

Santé et sécurité au travail

Un an après l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, signé le 20 novembre 2009, la moitié du plan d'action a été (ou est en cours de) mise en œuvre : transformation des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) en comités de travail (CHSCT) ; rénovation des réseaux de santé et de sécurité au travail (inspecteurs, médecins de prévention...) ; amélioration de la prévention des risques professionnels par un suivi médical des agents ayant été exposés à des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (l'amiante par exemple) ; mise en place d'un régime de maintien des primes et indemnités des agents dans certains cas de congés pour raison de santé, etc.

Synthèse

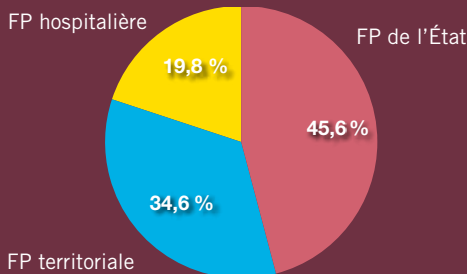
- Réforme des retraites, réforme du dialogue social : une année de forte production législative pour la fonction publique
- La valorisation des compétences et des performances individuelles
- De nouveaux outils pour une gestion plus efficace des ressources humaines



La fonction publique hospitalière emploie un agent public sur cinq environ en France (19,8 %).

Chiffres clés

3 fonctions publiques : la répartition des effectifs au 31 décembre 2008



+0,5 %

Malgré le contexte économique et la nécessité du rétablissement des finances publiques, le point fonction publique a été augmenté de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement.

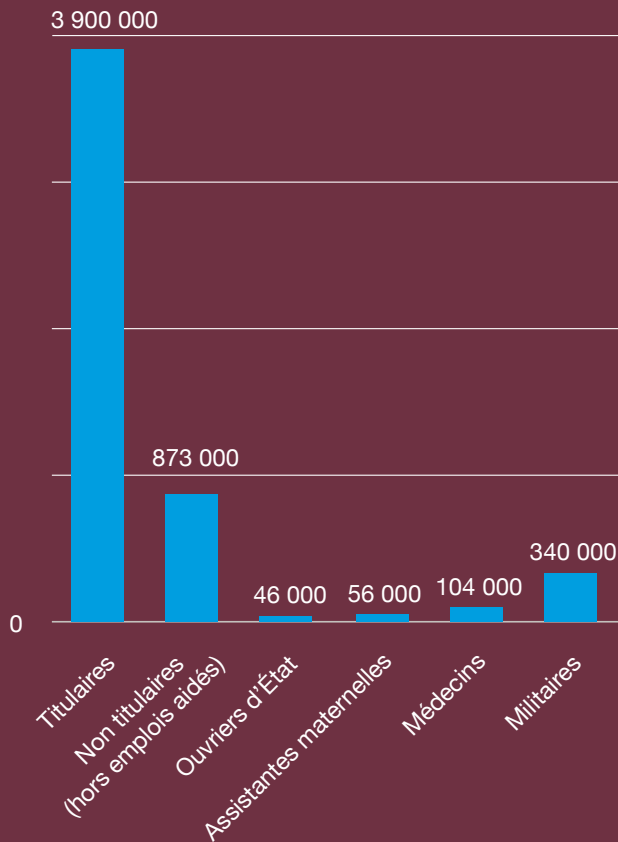
5,3

millions de personnes travaillent dans les 3 fonctions publiques (hors emplois aidés), soit 20,1 % de l'emploi total en France. Chiffres au 31 décembre 2008.

30 566

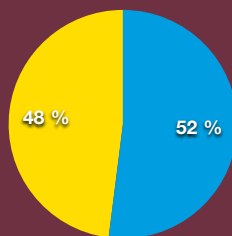
annonces publiées au 15 mars 2011 depuis juin 2008 : la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) contribue fortement à la mobilité dans la fonction publique, avec 600 services inscrits. En deux ans et demi, le site www.biep.gouv.fr a enregistré 5,6 millions de visites. En complément de la BIEP, les plates-formes d'appui interministériel à la GRH ont développé des bourses régionales dans 21 régions (BRIEP).

73 % de fonctionnaires dans les trois fonctions publiques (chiffres arrondis au 31 décembre 2008)

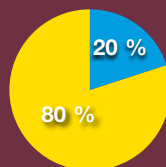


Féminisation oui, parité non

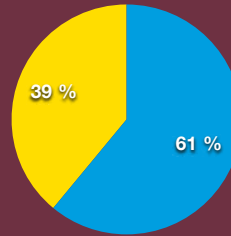
Fonction publique de l'État



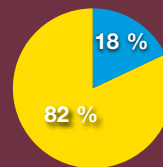
Postes de direction



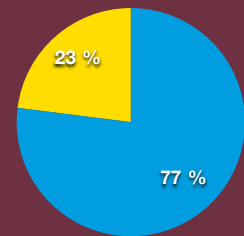
Fonction publique territoriale



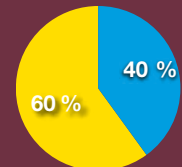
Postes de direction



Fonction publique hospitalière



Postes de direction



● femme

● homme

Pour en savoir plus

www.fonction-publique.gouv.fr
www.biep.gouv.fr



Conduite et pilotage des politiques économique et financière

Ce programme assure l'impulsion des politiques publiques menées par les ministères économique et financier au travers des activités d'état-major ou d'expertise, de conseil et de contrôle. Il organise la convergence de politiques ministérielles transversales (ressources humaines, budget, modernisation, systèmes d'information...); certains services particuliers sont également rattachés à ce programme.

30

ACTEURS DU PROGRAMME

APIE – Agence du patrimoine immatériel de l'État

CGEfi – Contrôle général économique et financier

DAJ – Direction des affaires juridiques

DNLF – Délégation nationale à la lutte contre la fraude

IGF – Inspection générale des finances

IGPDE – Institut de la gestion publique et du développement économique

MÉDIATEUR des ministères économique et financier

SAE – Service des achats de l'État

SCL – Service commun des laboratoires de la DGCCRF et de la DGDDI

SG – Secrétariat général

TRACFIN – Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins



Un nouveau Secrétariat général

Le **Secrétariat général** (SG) des ministères économique et financier élabore et coordonne les politiques ministérielles relatives aux ressources humaines, à la synthèse budgétaire, aux systèmes d'information, à la modernisation... Le décret et l'arrêté du 30 avril 2010 ont modifié son organisation et élargi son périmètre de compétences pour renforcer la coordination des politiques ministérielles dont il a la charge et favoriser la mutualisation des fonctions transversales. Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État, le Secrétariat général a participé à la mise en place des directions départementales interministérielles et des DIRECCTE et assuré la coordination de la mise en œuvre de la RGPP dans les deux ministères.

Le Secrétariat général élabore les principes de gestion des ressources humaines, coordonne les travaux réglementaires, conduit le dialogue social, définit les politiques en matière de diversité, d'égalité...

En 2010, la concertation avec les organisations syndicales a notamment porté sur la réforme de l'administration et sur la préparation des élections professionnelles de 2011. Par ailleurs, l'attribution par l'Afnor du label Diversité (voir page 5), en décembre 2010, a consacré le travail accompli à Bercy

et constitue un encouragement à pousser plus avant ces chantiers, auxquels l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) apporte sa contribution au travers de ses formations.

Une réflexion a été lancée sur les futurs cadres dirigeants, leurs profils, leur formation et l'accompagnement de leur carrière.

Le nouveau répertoire des métiers ministériels, qui décrit les 166 métiers exercés à Bercy, a été publié, ainsi que les textes fusionnant et actualisant la carrière des corps des ex-DGI et DGCP. L'entretien professionnel a été généralisé pour les catégories A et B, et un protocole d'expérimentation a été signé avec 7 organisations syndicales pour encadrer les droits et devoirs des télétravailleurs.

Enfin, en matière sociale, deux chantiers ont dominé l'année : la préparation d'un plan ministériel Santé et sécurité au travail, intégrant la prévention des risques psychosociaux, et la réflexion sur les possibilités d'évolution et d'amélioration des prestations d'action sociale.

Le Secrétariat général pilote aussi les affaires financières (préparation des budgets triennaux 2011-2013), immobilières (recueil et partage des bonnes pratiques dans la gestion des opérations de traitement de l'amiante), et a accompagné les directions pour le déploiement du contrôle interne dans un contexte marqué par le déploiement de l'application Chorus et la réorganisation territoriale. Créé en janvier 2010, le Centre

de prestations financières a exercé son activité pour le compte de services centraux relevant de trois programmes en traitant plus de 16000 engagements juridiques et 28000 « services faits ». De nouveaux services informatiques ont été offerts et un projet d'optimisation des fonctions logistiques a été engagé. Une démarche qualité concernant l'ensemble des services du Secrétariat général a été lancée. La communication sur l'action gouvernementale (réforme de la taxe professionnelle, télédéclaration...) a été poursuivie et une refonte complète de la communication des deux ministères sur Internet a été lancée, sur les bases proposées par le rapport Riester qui recommande de diviser par 10 le nombre de sites web de l'État. Ce chantier, qui s'étendra sur 2011 et 2012, portera sur l'intégration de contenus et le renommage des sites existants. Il se doublera de l'investissement des nouveaux espaces de communication que constituent les réseaux sociaux.



Le patrimoine immatériel, une idée neuve

En 2010, l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) a été sollicitée sur 85 dossiers (+ 52 % sur un an). Cette progression témoigne de la diffusion de l'idée de valorisation dans les administrations et d'une perception croissante de la valeur des actifs immatériels et des enjeux qui s'y rapportent. L'action développée par l'APIE a ainsi porté sur la mise à disposition des lieux publics pour des tournages ou des événements, la promotion de la prise de conscience du potentiel représenté par les marques publiques ou encore la préparation du futur portail unique d'accès aux données publiques (Etatlab) permettant aux acteurs économiques de créer de nouvelles richesses en les réutilisant.

31

L'information du public contribue à renforcer la cohérence des politiques menées par les ministères économique et financier. Cet objectif est porté par le Sircom au sein du Secrétariat général.





En appui de la décision publique

Les corps d'inspection et de contrôle ont la responsabilité d'éclairer les décideurs publics pour une gestion rigoureuse du secteur public. L'**Inspection générale des finances** a mené une centaine de missions, centrées sur les opérateurs de l'État, l'efficacité des dépenses fiscales, l'emploi et le secteur social, l'énergie et le développement durable, les finances locales... L'IGF a innové en constituant des équipes de référence dédiées aux finances publiques, à la politique de l'emploi et à la culture. Le **Contrôle général économique et financier** (CGEFI) a donné la priorité à la modernisation des modes d'exercice du contrôle et à l'accompagnement des orientations comptables et financières de l'État. Pour faire face à l'augmentation de la demande, il a affiné ses méthodes d'audit, avec l'objectif d'une certification à l'horizon 2012. Le CGEFI intervient aussi en conseil, y compris auprès de parlementaires en mission.

Défendre les intérêts de l'État

La **Direction des affaires juridiques** (DAJ) participe à la sécurité juridique de l'État. Elle a effectué, en un an, près d'un millier de consultations écrites, dans tous les domaines du droit, et autant par courriel. Depuis la création le 1^{er} mars 2010 de la question prioritaire de constitutionnalité

(QPC), la DAJ pilote et coordonne les mémoires en défense : sur les 300 QPC soulevées sur des textes relevant de Bercy, le Conseil constitutionnel a rendu 6 décisions de non-conformité totale et 2 de non-conformité partielle. Responsable de la réglementation des marchés publics, la direction a publié le décret sur les concessions de travaux. Agent judiciaire du Trésor, activité en cours de certification ISO 9001, la DAJ assure la représentation de l'État devant les juridictions judiciaires (6700 dossiers en cours fin 2010); elle a obtenu plus de 20 millions d'euros de réparations civiles.

La traque de l'argent sale

Cellule du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, **TRACFIN**, récemment réorganisé, a reçu 20252 informations en 2010 (+12 %) et effectué 15116 actes d'investigations (+ 7 %). Il a émis 882 notes de transmissions (+ 29 %) dont 404 en direction de l'autorité judiciaire. Il a poursuivi son effort de sensibilisation des professions des secteurs financier et non financier. L'analyse et le traitement des signalements reçus lui ont permis d'enrichir ses typologies de fraude et de mettre en évidence de nouvelles tendances. À l'international, TRACFIN a renforcé sa coopération avec les autres cellules de renseignement financier en signant 7 accords de coopération.

71 129 échantillons :

c'est le nombre d'analyses réalisées en 2010 par le **Service commun des laboratoires** (SCL). Ce réseau de 11 laboratoires répartis dans l'Hexagone est un service rattaché conjointement à la DGCCRF et à la DGDDI. Les 430 agents, scientifiques et techniciens, sont amenés à traiter des demandes émanant de leurs directions de tutelle, mais aussi de l'AFSSAPS, du ministère de l'Écologie, de la direction générale de l'alimentation ou de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Leurs analyses, consacrées aux deux tiers à l'alimentaire et pour un tiers aux produits industriels, ont conduit à démanteler des réseaux criminels et à adopter des mesures de protection des consommateurs.

Intelligence économique

Le Conseil des ministres du 8 décembre 2010 a précisé le cadre rénové de la politique publique d'intelligence économique, issu des orientations proposées par le Délégué interministériel, placé auprès du Secrétaire général. Son action s'articule notamment autour de la veille économique stratégique et de la compétitivité des entreprises en mobilisant les acteurs au nombre desquels, le Coordinateur ministériel à l'intelligence économique (CMIE) et le réseau de chargés de mission régionaux placés auprès des DIRECCTE. En 2010, l'accent a été mis sur l'accompagnement des PME, l'anticipation économique, la protection du patrimoine stratégique national et le projet de plate-forme de veille « e-veil ».

Défense et sécurité

Le **Haut fonctionnaire de défense et de sécurité** (HFDS) dont les responsabilités sont désormais exercées par le Secrétaire général, veille à la prévention des dysfonctionnements économiques. Il a par exemple assuré en 2010 la gestion des crises

liées à l'éruption du volcan islandais, aux grèves dans le secteur des carburants et à l'épisode neigeux de décembre. L'organisation territoriale du secteur a été réorganisée autour des DRFiP et des DIRECCTE.

24 000 médiations depuis 2002

Recours des usagers (particuliers et entreprises) en litige avec les services des deux ministères, le **Médiateur** peut être saisi par courrier, télécopie, courriel ou via Internet. Il a traité 3300 demandes de médiation en 2010, concernant majoritairement les impôts, le recouvrement des créances non fiscales et des produits des collectivités territoriales. Dans 70 % des cas, il a donné satisfaction – partiellement ou totalement – aux usagers demandeurs.

L'achat public se réforme

Créé en mars 2009 dans le cadre de la RGPP, le **Service des achats de l'État** (SAE) vise à réaliser 1 milliard d'euros d'économies sur les achats courants sur 3 ans, tout en développant les achats responsables et l'accès des PME à la commande publique. Son action s'est notamment signalée en 2010 par le déploiement du réseau des missions régionales achats (MRA), dont il assure le pilotage, par la mise en place de la Mission interministérielle de modernisation du parc automobile de l'État (placée auprès du Ministre) et par un travail sur la réduction de leurs dépenses de fonctionnement avec les 60 principaux opérateurs de l'État, et le responsable ministériel achat de leur ministère de tutelle.

Pour en savoir plus

www.apiefrance.fr
www.budget.gouv.fr
www.institut.bercy.gouv.fr
www.ie.bercy.gouv.fr
www.tracfin.bercy.gouv.fr

1,13 %

des prestations familiales versées le sont sur la base d'une fraude: c'est le résultat de la première mesure du taux de fraude publiée en 2010.

87 %

d'augmentation des demandes de conseil et d'appui après la diffusion de la circulaire du 5 mars 2010 relative aux dépôts et à la gestion des marques de l'État.

4 300

nouveaux dossiers ouverts en 2010 au titre de l'activité d'Agent judiciaire du Trésor.

480

millions d'euros de gains potentiels identifiés sur une vingtaine de segments d'achats par le projet Calypso (recherche de leviers de progrès et d'économies d'échelle).

Efforts conjugués contre la fraude

La Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) enregistre des résultats importants dans l'action qu'elle développe pour coordonner des chantiers de lutte contre la fraude, notamment en matière de croisement de fichiers, d'inscription d'objectifs antifraude dans des conventions d'organismes de sécurité sociale, d'échanges d'informations. Pour la première fois, le taux de fraude aux prestations familiales a pu être mesuré; il se monte à 1,13 % des prestations versées. Un plan de coordination de la lutte contre la fraude a été arrêté pour 2011. Réuni en décembre, le comité national de lutte contre la fraude a défini un plan interministériel de coordination pour 2011. Les comités locaux de lutte contre la fraude, expérimentés localement, ont été généralisés et deviennent les comités opérationnels départementaux antifraude (Codaf); ils réunissent, sous l'autorité du préfet et du procureur de la République, les services de l'État, ainsi que Pôle emploi, l'Urssaf, les caisses d'allocations familiales, d'assurance-maladie et retraite. Ils ont permis de détecter près de 60 millions d'euros de fraudes en un an.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministère a poursuivi ses actions de modernisation dans la continuité des axes stratégiques qu'il a définis : qualité de service, performance et amélioration du management. Les travaux en cours vont permettre de consolider cette démarche grâce à de nombreuses mesures de simplification.

Le ministère dans la RGPP en 2010

La fusion des réseaux de la DGI et de la DGCP

L'unification des réseaux des Impôts et du Trésor public, au sein de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), est une réforme emblématique par son ampleur – 125 000 agents concernés – et son objectif : offrir aux contribuables un guichet unifié. Les directions régionales ou départementales des finances publiques sont mises en place par vagues ; 88 des départements sont déjà couverts. Dans les villes où existaient centres des impôts et trésoreries, des services des impôts des particuliers (SIP) réunissent les compétences des deux structures. 610 SIP sont déjà créés. [Pour plus de détails, lire page 14](#)

La réforme du dédouanement

La qualité de service aux entreprises est l'un des axes forts de la mesure RGPP visant à mettre en place la douane électronique via le programme DELT@. Destiné à promouvoir le dédouanement sans papier, tout en améliorant la fluidité des flux commerciaux et le ciblage des contrôles, le nouveau système a permis de réduire le temps d'immobilisation des marchandises. L'étape suivante, qui passe par l'intégration des formalités dématérialisées dans une logique de guichet unique, est lancée. [Pour plus de détails, lire page 22](#)

La réforme des achats de l'État

Le nouveau Service des achats de l'État (SAE) coordonne les stratégies, les outils et les méthodes, en matière d'achats courants des services de l'État et vise à obtenir de meilleures conditions financières. Le projet Calypso, lancé en 2010 par le SAE, a permis d'identifier 712 millions d'euros de gains potentiels sur un périmètre de 4,8 milliards d'euros d'achats. [Pour plus de détails, lire page 30](#)

Plus de qualité dans la gestion des retraites des fonctionnaires

Le service des retraites de l'État (SRE) met en œuvre la réforme de la gestion des retraites des fonctionnaires de l'État articulée autour

du compte individuel de retraite (CIR) et d'un dispositif d'accueil rénové. Au terme du processus, le CIR fournira à tous les fonctionnaires les informations pour retracer leur carrière, simuler le montant de leur pension et déclencher, le moment venu, sa liquidation. [Pour plus de détails, lire page 14](#)

Un système unique pour la paye des fonctionnaires de l'État

L'Office national de paye (ONP) s'attache à optimiser la chaîne de paye des agents de l'État. Le projet vise à terme une application nationale unique pour la paye de l'ensemble des fonctionnaires. Le marché relatif à la construction du futur SI paye a été notifié au groupement retenu. Les travaux de conception de la solution informatique ont été conduits en 2010. [Pour plus de détails, lire page 8](#)

La dynamisation de la politique immobilière de l'État

L'année 2010 a vu la montée en puissance du dispositif de conventions d'utilisation pour les immeubles domaniaux, la poursuite du recensement du parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs, la finalisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière, l'installation des loyers budgétaires pour les 4 500 immeubles appartenant à l'État, la montée en charge du programme d'entretien interministériel des bâtiments, la mise en place d'un plan pluriannuel de cessions portant sur 1 700 biens... [Pour plus de détails, lire page 14](#)

Opérateurs : nouvelle gouvernance et contribution à la réforme de l'État

Les opérateurs de l'État représentent, hors universités et agences régionales de santé, 10 % du budget et des effectifs de l'État. De nouvelles règles de gouvernance ont été instaurées pour faire évoluer l'exercice de la tutelle vers un pilotage stratégique et étendre aux opérateurs les règles appliquées par l'État à ses administrations. [Pour plus de détails, lire page 8](#)

Faciliter le service aux usagers par l'administration numérique

Le taux de dématérialisation atteint 38 % en moyenne annuelle sur 2010, contre 23 % en 2008. Les seuils de télédéclaration et de télé-règlement de la TVA par les entreprises sont abaissés à 500 000 euros depuis octobre 2010. Une première vague de 15 mesures destinées à simplifier la vie des Français a été lancée, parallèlement à l'ouverture de « mon.service-public.fr », le compte personnel offert aux usagers pour toutes leurs démarches en ligne. [Pour plus de détails, lire page 8](#)

La modernisation de la fonction financière

Le déploiement de l'application Chorus, partagée par tous les acteurs de la chaîne financière publique, sera centré sur 2011 et 2012. L'enjeu est à la fois qualitatif (impact sur la qualité des comptes) et économique (mutualisations). Pour optimiser la chaîne de la dépense en fluidifiant les relations entre les ordonnateurs et les comptables, il est prévu de créer des services facturiers (SFACT). 9 d'entre eux existent déjà au plan central et un SFACT a été expérimenté en 2010 en Champagne-Ardenne. [Pour plus de détails, lire page 14](#)

5^e CMPP : feu vert pour 93 % des mesures en cours

Le 5^e Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) tenu en mars 2011 a fait le point sur l'avancement de l'ensemble des mesures issues des 4 premiers CMPP. Sur les 53 mesures relevant du ministère :
- 7 sont finies ;
- 43 des 46 mesures en cours bénéficient d'un feu vert, leur mise en œuvre progressant au rythme prévu ; pour 2 mesures, un feu orange est attribué car des actions correctrices sont nécessaires, bien que la plupart des exigences soient remplies ; une seule mesure était dotée d'un feu rouge.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 40 04 04 04

Conception & réalisation : SCRIPTO SENSU / 01 48 05 14 59 / www.scriptosensu.com

Photos : Brian W. STEVENS/Scripto Sensu, Nicole VRIGNONNEAU, Patrick BAGEIN - SG,
Alain SALESSE - SG, Fotolia, DGDDI, iStockphoto, Philippe RICARD – SG,
Sircom, D.H. SIMON – SG, DR, SG.

Illustration couverture : Brian W. STEVENS/Scripto Sensu

www.budget.gouv.fr

Parution : juin 2011

